

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. VIII.

No. 20.

Prix du numéro, 7 centimes. — Annonces, la ligne, 10 centimes.

Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 17 MAI 1877

SOMMAIRE

Correspondance européenne, par G. A. Drolet. — La catastrophe de Sainte-Geneviève. — Mineurs ensevelis vivants. — La guerre, par A. Gélinas. — La guerre d'Orient et le Canada. — Errata. — Nos gravures : Mes enfants, soyez sages ; L'incendie de Montréal ; Portraits des victimes. — Nouvelles de Rome. — Revue de la semaine. — Choses et autres. — Faits divers. — Le Sorcier du Mont Granier (suite). — Les procès célèbres (suite et fin). — Les soldats de Pie IX. — Position terrible. — Nouvelles diverses. — La manie de l'héritage. — Le jeu de Dames. — Les échecs.

NOS GRAVURES : Portraits des sept pompiers victimes du grand incendie du 29 avril ; La première levée ; La dernière couchée ; La guerre d'Orient ; Le grand-duc Nicolas, commandant en chef des forces russes ; Abd-ul-Kerim Pacha, généralissime de l'armée turque ; Mes enfants, soyez sages !

CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

Paris, le 25 avril 1877.

Les hostilités sont commencées ; quarante sapeurs russes, portant l'*Phache et la barbe*, ont eu l'honneur de passer les premiers en Roumanie, sac au dos, en route pour Constantinople. Depuis, les Russes, par milliers, ont emboîté le pas, et au son du tambour, du clairon et de la trompette, enjambent le Pruth et se dirigent à marches forcées vers les rives enchantées du *bleu Danube* de Strauss.

Les Turcs, de leur côté, sortent de leur impassibilité légendaire, et, sous le souffle inspiré des Muézzins, des imams, des derviches, des softas, etc., le sultan Abd-ul-Hamid a ceint le sabre des Osmans, monté Fatma, sa cavale noire comme la nuit, et s'en va-t-en guerre.

Toute cette mise en scène, ces préparatifs, se font au son de la musique, *con sordino*, naturellement, et le saint nom de Dieu invoqué.

La Russie et la Turquie ont chacune une religion particulière, religion nationale-politique en Russie, et religion politique-nationale en Turquie — religions locales, n'ayant aucune prétention à l'universalité, qui est le propre du christianisme, et, par conséquent, saturant de fanatisme les adeptes des deux Eglises, Grecque et Mahométane. Les chefs de chaque puissance politique sont aussi les chefs des religions de ces pays, de sorte qu'il n'y a rien d'étonnant que l'empereur Alexandre ait béni, à Moscou et à Kicheneff, ses troupes sous les armes, et que le Sultan appelle les bénédictions d'Allah sur ses armées.

C'est donc une guerre *sainte*, des deux côtés ; c'est-à-dire guerre terrible, d'extermination et sans merci ; chaque soldat cherchant autant, plus peut-être, à tuer un infidèle, un non-croyant, pour en purger la terre, qu'à se débarrasser d'un ennemi politique.

L'Europe est très recueillie en présence des événements qui se préparent en Orient. C'est surtout en France que le contre-coup de la secousse a été sensible. On y a tellement besoin de paix, que les querelles des autres s'y font toujours sentir vivement. La Bourse, ce grand thermomètre de la confiance publique, a été très affectée par les dernières nouvelles, et la rente française est tombée, en trois jours, à la même cote qu'en 1870, après les désastres de l'Empire ; et cela, sans la moindre raison apparente, seulement sur les bruits de guerre en Orient, tant il est vrai que "chat échaudé craint l'eau froide". même pour les autres.

Aujourd'hui, ça va mieux ; la rente re-

monte, et nul doute que la France profitera de la situation pour faire son beurre, en vendant, comme l'Angleterre sait si bien le faire à propos, de la poudre aux Turcs et du plomb aux Russes. Vous êtes bien heureux, en Amérique, d'aller votre chemin, sans vous préoccuper de votre voisin ; car j'en connais, ici, qui sont obligés de révolutionner leurs habitudes pour ne pas paraître partisans. Ce sont surtout les fumeurs qui sont interloqués. Les cigarettes russes et le tabac turc font plus de fumée que l'on ne pense, et, comme il n'y a pas de fumée sans feu vous comprenez on ne peut plus s'empocher librement avec la nicotine turque ou russe, sans afficher ses préférences, et la prudence commande l'abstention. C'est pourquoi le tabac *Caporal* est en faveur.

— M. Hyacinthe Loyson a fait, dimanche dernier, sa seconde conférence au Cirque d'Hiver — sujet : "La réforme de la famille," — devant au moins cinq mille auditeurs. L'ex-révérend ne plaît à personne ; non pas qu'il ne soit toujours éloquent et qu'il ne manie avec un art remarquable la parole, qui lui a été donnée pour déguiser sa pensée, mais il est trop chrétien pour les athées et les matérialistes qui l'entourent, et trop spiritualiste pour le petit nombre de catholiques que la curiosité pousse à ses conférences.

L'ex-Père Hyacinthe a déclaré, en prenant la parole, qu'il avait déjà traité le même sujet dix ans auparavant, dans la chaire de Notre-Dame, et qu'il allait continuer à répéter à peu près le même enseignement. C'est par la Genèse que M. Loyson a commencé ; puis des citations nombreuses de saint Paul, des pages entières de Fénelon, tirées de son traité sur "l'Éducation des filles." Il a parlé de la création de l'homme par Dieu, puis de la création de la femme : "d'une côte, près du cœur ; donc, a-t-il dit, l'homme, c'est la tête ; la femme, c'est le cœur."

C'est par la religion que l'ex-Père veut réformer la famille. "Choisissez une religion ! s'est-il écrié, et pratiquez-la. — Laquelle ? me direz-vous. — N'importe ! la pire vaut mieux que le néant. Faites comme le paysan, qui se prosterne devant un grossier fétiche de bois, et, par vos vertus et votre raison, vous arriverez jusqu'à la croix du Golgotha !" Ceci à l'adresse des nombreux non-croyants qui étaient sur l'estrade avec lui.

Tout aurait été assez acceptable sans des tirades nuageuses sur l'amour mystique, qui pousse invinciblement deux âmes l'une vers l'autre ; et remarquez que l'ex-Père déclare qu'il ne faut pas résister à ces sentiments naturels. Ceci était visiblement à son adresse et à l'adresse de la veuve Meriman, sa femme, ou plutôt la mère de ses enfants.

Il y eut deux coups de sifflets, lancés par deux jeunes gens, qui protestèrent de cette façon quand M. Loyson parla de l'apostolat moral qu'il faisait en ce moment. Ces deux interrupteurs laissèrent la salle en continuant à siffler (dans de vrais sifflets), et après leur départ, la séance fut interrompue pendant cinq minutes, par les cris : "A la porte, l'assommeur." Un individu ayant frappé avec son parapluie l'un des siffleurs, au moment où ils sortaient, toute la salle demanda son expulsion, et cet ami trop zélé de M. Loyson eut le sort des deux mécontents ; il fut obligé de sortir.

Résultat : recette, bonne ; ordre public, troublé ; morale, néant.

J'ai assisté, le lendemain, au cours d'éloquence sacrée de M. l'abbé Charles Loyson, à la Sorbonne. M. Loyson est le frère de l'ex-Père Hyacinthe, et occupe, depuis plusieurs années, la chaire d'Eloquence sacrée à la Faculté de théologie de la Sorbonne. Il est très-affligé de la chute de son frère, et, surtout, de sa présence à Paris. L'abbé Charles commentait les conférences de Frayssinous sur la "Certitude," et, dans le cours de ses remarques, il invoqua le témoignage de Lacordaire prêchant à Notre-Dame. A ce nom de Notre-Dame, tout un monde de pensées et de souvenirs parut assaillir le docte conférencier, et ce ne fut pas sans peine qu'après avoir tenu ses auditeurs dans un moment d'émotion bien sensible, il put terminer sa phrase.

— M. Paul de Cassagnac, le vaillant rédacteur du *Pays* et député du Gers, a subi son second procès devant la cour d'assises, défendu par le célèbre avocat Lachaud. Malgré la plaidoirie de ce dernier et le brillant discours de l'accusé lui-même, les jurés ont répondu affirmativement à une des huit accusations portées, avoir : "D'avoir incité à la haine et au mépris des institutions républicaines." M. de Cassagnac a donc été condamné à deux mois de prison et à trois mille francs d'amende, ce qui, ajouté aux deux mois de prison déjà infligés par la police correctionnelle, lui donnera quatre mois pour méditer sur l'instabilité des institutions humaines, et de "cette république qui a commencé dans le sang et qui finira dans la boue."

Quand on est radical, on ne saurait trop l'être ; c'est pourquoi le fermier des annonces du journal le *Radical* lui intente une poursuite en dommages-intérêts, pour avoir refusé d'insérer une annonce commerciale, qu'il voulait publier dans le journal. Le *Radical*, ainsi que son nom l'indique, est un pur d'entre les purs, oh ! mais un vrai. Il faut qu'il soit, en effet, bien *collet monté* pour avoir trouvé matière à motiver son refus dans l'annonce suivante, que publient d'ailleurs tous les journaux de Paris : "Tout le vêtement complet, drap noir fin, pour première communion, onze francs. 12, faubourg Montmartre."

Eh ! bien, c'est ce malheureux mot de la *première communion*, à laquelle tous les enfants de Paris se préparent en ce moment, qui a blessé le *Radical* dans ses principes. Voyez-vous ce prêcheur de libertés, comme il pratique ses théories ! Il va être condamné à une forte amende, à l'insertion du jugement dans huit ou dix journaux, pour n'avoir pas rempli son contrat avec son fermier d'annonces ; il le sait, mais n'importe ; il n'engagera personne à faire sa première communion, en habit de drap fin, à onze francs. Est-ce assez bête ? car, enfin, si le mot ne trouve pas sa place ici, c'est inutile d'essayer à s'en servir jamais.

— L'illustre maestro Gounod a doté la musique française d'une œuvre nouvelle. Depuis assez longtemps, ce grand artiste avait négligé la scène lyrique pour la scène religieuse, et les dilettanti, ses amis, ont enfin, depuis deux semaines, une occasion de saluer de nouveau le talent de Gounod, toujours vigoureux, toujours magistral, et toujours français.

Cinq-Mars, tel est le titre de ce nouvel opéra, que les auteurs ont appelé drame-

lyrique, et qui est destiné à tenir l'affiche toute la saison et à prendre une place importante dans le répertoire lyrique français. La vente de ses droits d'auteur a déjà rapporté à Gounod plus de quarante mille dollars.

La scène se passe au 17^{ème} siècle, sous le règne de Louis XIII et de Richelieu. Le marquis de Cinq-Mars et son ami De Thou sont les héros du drame, et paient de leurs têtes la folle équipée du jeune marquis. Cinq-Mars n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il périt si misérablement.

La partie historique de cet opéra n'est pas d'une fidélité scrupuleuse ; car le Père Joseph, l'Eminence Grise, comme on appelait le conseiller intime du cardinal de Richelieu, qui joue un rôle principal dans cette pièce, était déjà mort depuis quatre ans, lorsque Cinq-Mars et de Thou furent exécutés. Mais, à l'opéra, on n'y regarde pas de si près, et, comme un moine est moins gênant sur la scène qu'un cardinal, on lui fait jouer le rôle du cardinal, qui ne paraît pas.

MM. Gallet et Poirson ont voulu condenser toute l'histoire de *Cinq-Mars* dans les quatre actes de leur drame. Au lever du rideau, on voit le jeune homme au moment de paraître à la cour et entouré de courtisans qui lui conseillent, les uns, de n'obéir qu'au Cardinal, les autres, d'attendre tout du Roi. Cinq-Mars leur répond "très-légalement, avec un peu de moquerie" :

Vous avez tous raison, en somme ;
Le cardinal est un grand homme !
Le roi Louis est un grand roi !
Je serai pour tous deux un serviteur fidèle.

" Mais, lui dit-on, c'est le cardinal pourtant qui vous appelle ! — Oui, répond-il finement, pour le service du roi ! " On voit aussitôt quel caractère MM. Gallet et Poirson ont voulu donner à leur personnage. Cinq-Mars reste seul avec son ami de Thou, et, selon une superstition connue, il ouvre un livre au hasard pour y lire l'avenir. Il tombe sur la légende de saint Gervais et de saint Protas, terminée par ces deux vers :

Ils furent aussitôt frappés du même glaive,
Et leur sang se mêla dans le même tombeau.

Et il répond : " Ainsi soit-il."

Le Père Joseph vient annoncer officiellement à Cinq-Mars la volonté du cardinal de le placer près du roi, dans l'espoir que le contact d'un esprit jeune et vaillant exercera une influence salutaire sur l'âme mélancolique de Sa Majesté ; le jeune marquis devra se rendre sans délai au camp de Perpignan. En même temps, le Père Joseph annonce à Marie de Gonzague que les ambassadeurs du roi de Pologne sont attendus à la cour, afin de demander pour leur souverain la main de la princesse. Cinq-Mars a exprimé à la princesse le désir de la voir avant de partir ; l'entrevue a lieu : la situation est à peu près identique à celle du duo du second acte de *Guillaume Tell*, et les deux personnages tiennent au fond le même langage. Cinq-Mars me paraît même aller un peu loin en disant :

Eh quoi ! vous gardez le silence !
Faut-il donc oublier les beaux jours envolés,
Les furtives rougeurs trahissant nos pensées,
Les paroles d'adieu lentement prononcées,
Et les aveux muets de nos regards troublés !

Marie répond aussi franchement que Mathilde : " Oui, vous l'arrachez à mon âme, etc."

Au commencement du second acte, Marion Delorme et Ninon de Lenelos se risquent dans les appartements du roi et

se plaignent de ce que Richelieu menace de les faire exiler. On médit du cardinal, puis, à l'annonce de l'arrivée du roi, les deux courtisanes s'enfuient au plus vite. On ébauche une conspiration contre Richelieu, on complimente Cinq-Mars; celui-ci se trouve de nouveau seul avec Marie, mais le Père Joseph ne tarde pas d'arriver en trouble-fête; avec ce ton obséquieux, hypocrite et froid qui lui est habituel, il déclare que le cardinal s'oppose à l'union des deux amants; ils résistent, et Cinq-Mars brave ouvertement le cardinal et son confident.

La conspiration éclate pendant une fête chez Marion, où les conjurés se croient à l'abri du soupçon. Cinq-Mars en est le chef; son ami de Thou s'oppose vainement à une alliance avec l'Espagne; les conjurés se séparent en répétant :

Sauvons le roi, sauvons la noblesse et la France!
Délivrons le trône et l'autel!

Au troisième acte, Marie et Cinq-Mars se rendent à une chapelle dans la forêt de Saint-Germain pour se marier. Quand ils sont entrés, arrive le Père Joseph pour chanter un air se terminant par ces paroles :

Toute grandeur est fragile
Que nous ne défendons pas.
Et comme une idole aux bases d'argile,
S'éroule un pouvoir dont nous sommes las.

Le Père Joseph est parfaitement instruit de tout ce qui se passe; il déclare à Marie qu'elle ne va pas tarder à être veuve si elle persiste dans sa résistance; que le seul moyen de fléchir le cardinal et de sauver Cinq-Mars, c'est d'abandonner celui-ci et de consentir à ce qu'on demande. A ce moment, le roi arrive avec sa suite et avec l'ambassadeur de Pologne. Marie, éperdue et dominée par le Père Joseph, n'ose refuser sa main à l'ambassadeur. Le suppôt de Richelieu n'a fait qu'user de ruse et de mensonge, car au dernier acte nous voyons Cinq-Mars et de Thou en prison. Marie vient alors annoncer qu'elle a gagné les gardiens, et qu'à l'aurore une barque attendra les prisonniers au bas de Pierre-Encise. Pourquoi pas tout de suite, puisqu'on voit par les scènes suivantes que l'aube n'est éloignée que de quelques minutes? A peine Marie est-elle partie qu'arrivent le grand chancelier et le Père Joseph avec des gardes annoncer aux prisonniers que le moment de mourir est venu. Au moment où ils vont sortir, Marie rentre, jette un cri et tombe évanouie.

On a redit que M. Gounod a composé sa partition en six semaines. Je ne sais si c'est par manière d'éloge ou de critique que l'on mentionne ce fait, qui n'est d'aucune conséquence, lorsqu'on songe que Rossini composa le "Barbier de Séville" en quinze jours, et que Mozart a fait les "Noces de Figaro" en cinq semaines.

La musique de Gounod est bien scénique et d'une facture remarquable. Si peu que l'on comprenne les paroles, le compositeur en a tenu compte, même dans les chœurs. Le prélude instrumental est pathétique et sombre, un peu comme la marche funèbre du dernier acte. Le duo de : "Le grand Prêtre leur dit;" les morceaux d'ensemble : "Reine! elle sera reine!" la poétique mélodie de Marie : "Par quel trouble profond suis-je ici ramenée!" la chanson de Fontraille :

Gardiens Ninon et Marion!
Et que le cardinal en crève!

et

On ne verra plus dans Paris
Tant de plumes ni de moustaches;

le chœur dansé :

Parmi les fougères,
Au bord des eaux claires,
Nymphes et bergères
Dansez!

et le grand chœur des conspirateurs :

Où, le rang répandu demande vengeance,
Ah! que notre serment s'étève jusqu'au ciel,
Sauvons le roi! sauvons la noblesse et la France!
Délivrons le trône et l'autel!

le duo de Cinq-Mars et de Marie :

Marie
Ah! venez! que devant l'autel,
Un serment d'amour immortel
Nous lie!
A vous mes rêves les plus doux,
Mes dévils glorieux! A vous
Ma vie!

le chœur des chasseurs :

Hallali! chasse superbe!
Le cerf est couché sur l'herbe.
Hallali!

et finalement le duo de Marie à Cinq-Mars :

Où, le ciel seconde nos vœux;
Il nous rend des jours radieux
En mon cœur tout chante et rayonne!
A l'espérance il s'abandonne,
A jamais nous pouvons être heureux!

Voilà tous les morceaux remarquables de cet opéra. Les mélodies sont d'une suavité et d'une douceur extraordinaires, et les chœurs et les ensembles, d'une puissance magistrale. J'espère qu'avant longtemps, nos excellentes sociétés chorales et orphéoniques du Canada nous feront entendre les chœurs de "Sauvons le Roi!" et "Hallali." C'est très-beau, très-noble et très-harmonieux.

Mais je crois que, pour l'espace que vous voulez bien m'accorder, voilà un compte-rendu de l'opéra de Cinq-Mars, qui doit plus que suffire pour faire connaître le dernier œuvre de Gounod.

—Notre galant prince de Galles vient de gagner 30,000 francs à trente et quarante à Monaco, où il est allé, la semaine dernière, avec son frère le duc d'Edimbourg. Le prince de Galles est un bon vivant, comme chacun sait, et si son peuple le permettait, je suis bien sûr que son Altesse, devenu roi, gouvernerait l'Angleterre, de Paris, avec beaucoup plus de plaisir que de Londres.

Son Altesse a fait chez elle, à Paris, et va t comme un bourgeois du Marais. Elle a même ses entrées dans les coulisses de théâtre. C'est ainsi que le Prince, en visitant les acteurs du Théâtre Français, jeudi dernier, dans leur foyer, fut fort interbolisé par une piquante actrice qui lui demanda, à brûle-pourpoint : "Dites-moi, mon prince, croyez-vous que la guerre d'Orient empêche l'Exposition?"

Le prince de Galles, qui n'était pas allé là pour parler politique, répondit qu'il espérait bien que l'Exposition se ferait quand même. Il assura en même temps l'acteur Febvre, qui joue "l'Ami Fritz" à Paris, qu'il patroniserait lui-même la première représentation que cet acteur se proposait de donner bientôt à Londres! Quel bon prince!

—L'empereur du Brésil est à Paris en ce moment, et visite d'importance; on le rencontre partout, à toute heure, et presque en tous lieux. L'autre jour, il entre dans l'amphithéâtre de clinique où le docteur Sée donnait son cours. Tous les élèves de tourner la tête, comme vous pouvez croire. Le docteur, qui connaît son empereur, dit à ses élèves, en frappant sur la table avec son crayon : "A la leçon, messieurs, c'est un savant de plus que nous avons l'honneur de compter parmi nous," et il continua sa démonstration comme si c'eût été un élève retardataire qui aurait pris sa place.

—Un mot de la colonie canadienne, et je signe. M. Bourassa, l'éminent artiste-architecte, est parti vendredi dernier pour Londres, chercher des inspirations pour l'aider à la décoration de Notre-Dame de Lourdes de Montréal, son œuvre. Il devra aller aussi à Nevers, pour voir Bernadette, qui y est religieuse.

Notre jeune virtuose, M. Desève, a laissé, depuis déjà quelques mois, son ancien professeur Vieuxtemps, qui ne peut plus enseigner, pour cause de maladie. M. Desève est maintenant l'élève particulier du célèbre professeur Léonard, qui a formé une quantité de virtuoses distingués, entr'autres, M. Prume.

Je lis dans la Gazette Médicale que notre compatriote distingué, le docteur Robillard, vient d'être nommé membre correspondant de la Société Clinique de Paris, société qui s'honore de compter parmi ses membres toutes les illustrations médicales de l'univers.

Je viens de serrer la main à mon excellent ami, Auguste Achintre, ancien rédacteur de l'Opinion Publique, qui arrive de Besançon à l'instant même. Je l'ai trouvé gai, bien portant, et arrivant à Paris déterminé à y jouer le rôle que ses talents l'appellent à remplir.

M. le chanoine Lamarche, de retour de Rome, est ici, en route pour l'Amérique.

Le pèlerinage canadien n'est pas encore arrivé. G. A. DROLET.

P. S. Un de mes amis de Paris, M.

Em. Terquem, que plusieurs Canadiens ont connu à Philadelphie, où il représentait les libraires français, vient d'ouvrir un bureau d'affaires, au No. 12, Boulevard-Poissonnière, Paris. J'engage fortement les lecteurs de l'Opinion Publique, qui auraient des importations à faire de Paris, dans n'importe quelle branche de commerce, mais plus spécialement dans la librairie, de s'adresser à lui comme commissionnaire honorable et sérieux.—G. A. D.

LA CATASTROPHE DE SAINTE-GENEVIÈVE

Le Journal des Trois-Rivières du 7 mai donne les détails suivants sur cette catastrophe :

Nous avons enfin des détails complets sur le pénible accident qui a jeté dans le deuil et dans l'émoi les paroisses de Sainte-Genève, Sainte-Anne et Saint-Prosper. L'éboulement qui a eu lieu s'est produit sur la rivière Veillet, dans la paroisse Sainte-Genève, à environ un mille du village. Cinq personnes y ont trouvé la mort : madame Samuel Lanouette, ses trois petits enfants, dont l'aînée avait un peu plus de trois ans, la deuxième vingt-deux mois, le dernier six semaines, et enfin M. Jean Cloutier, maire de la paroisse de Saint-Prosper et père du Rév. M. Cloutier, prêtre et professeur au Séminaire des Trois-Rivières. L'éboulement a eu lieu le premier de mai entre dix et onze heures du matin, à environ quatre arpents en amont d'un moulin, à farine situé sur la rivière Veillet et la propriété de M. Xavier Massicotte. Cette rivière, comme, d'ailleurs, tous les tributaires de la rivière Batiscan, coule entre des rives très-escarpées et est d'environ cinquante pieds de largeur et mesure douze à quinze pieds de profondeur à cette saison de l'année.

La partie de terre éboulée était en bois debout sur une étendue d'environ six arpents en longueur, quatre en largeur et trente à quarante pieds en profondeur.

Cette masse de terre, en tombant dans le lit étroit de la rivière, ne s'est pas arrêtée à cet endroit; elle s'est partagée en deux et a continué son mouvement en suivant le cours de la rivière dans deux directions opposées et la comblant l'espace de dix arpents de chaque côté de l'éboulement. En même temps elle a soulevé une immense vague de trente pieds de hauteur qui est venue s'abattre sur le moulin, l'a détruit en pièces et en a transporté les débris à un mille de distance. Un témoin qui se trouvait à ce moment sur les côtes de la rivière a vu les arbres s'incliner et culbuter comme s'ils avaient été détruits par un ouragan terrible, et avant qu'il ait pu se rendre compte des choses, il dit dans son langage expressif que la vague lui a semblé être une grande voile blanche emportée par un vent violent dans la direction du moulin. M. Xavier Massicotte, qui était en ce moment sur la chaussée du moulin en compagnie de l'infortuné Jean Cloutier, a été frappé d'entendre un grand bruit d'eau et au même instant il s'est trouvé en face d'une vague bouillonnante de vingt pieds de hauteur qui l'a emporté et jeté sur la rive, où il s'est cramponné à un poteau solidement enfoncé dans la terre. Aussitôt qu'il eut repris ses sens, il a pu constater que son compagnon était disparu et qu'il ne restait plus aucun vestige du moulin. A ce moment-là, il y avait six personnes dans le moulin : M. Ferdinand Gervais, M. Samuel Lanouette, sa femme et ses trois enfants. Les deux premiers ont été entraînés par cette vague furieuse avec les débris du moulin l'espace de vingt-cinq arpents, et jetés sans et saufs sur le rivage. Ils étaient à quelque distance l'un et l'autre, et pendant cette course vestigieuse, ils s'apercevaient de temps à autre et s'imaginaient que chacun d'eux disparaissait à chaque fois pour périr. Au moment de l'accident, une sœur de M. Lanouette était à quelques cents pieds du moulin dans un jardin où elle travaillait. Elle a été entraînée par le torrent l'espace de quelques verges et a reçu des blessures considérables. Chose assez singulière, deux chevaux attelés, qui se trouvaient à la porte du moulin, ont eu chacun leur voiture broyée et emportée, et malgré cela ils ont échappé. On les a vus atteindre le rivage à quelques arpents de là tout couverts de glaise et de terre.

La nouvelle du sinistre a été aussitôt annoncée par les personnes qui en ont été les témoins, et quelques heures après tous les habitants de la paroisse y couraient, rejoints bientôt par ceux des paroisses voisines.

Dans l'après-midi, au-delà de mille personnes s'étaient rendues sur les lieux et deux cents travailleurs au moins avaient commencé à remuer les débris et à faire des fouilles dans la rivière. Le corps d'une des victimes a été retrouvé le même jour; c'était celui d'une petite fille de M. Lanouette; elle avait le crâne brisé. Le lendemain, nouvelles recherches par un plus grand nombre de personnes, et l'on retrouvait le corps de la deuxième petite fille de M. Lanouette, à environ vingt-cinq arpents en aval du moulin.

Enfin, le 3 de mai, les paroissiens de Saint-Prosper, unis à ceux de Sainte-Genève, tentèrent un suprême effort et recommencèrent les travaux avec plus d'activité. Ils retrouvèrent à midi le corps de madame S. Lanouette recouvert des débris de la chaussée et de plusieurs pieds de terre. Encouragés par ce succès, ils continuèrent leurs recherches, et, vers le soir, ils retrouvèrent le corps de M. Cloutier.

Les trois dernières victimes de cet accident ne portaient aucune blessure et paraissent avoir péri par submersion, à une distance de vingt et quelques arpents du moulin.

Il ne reste que le corps d'un petit enfant de six semaines qui n'a pas encore été retiré des débris. Les travaux que l'on a faits sont énormes, et ils ont été conduits avec une rare intelligence et un dévouement admirable.

Les habitants de Sainte-Genève et de Saint-Prosper ont montré en cette circonstance tout ce qu'une population peut s'imposer de sacrifices pour adoucir de cruelles infortunes. Les Révds. MM. Noisieux et Roberge, curés de ces deux paroisses, le Rév. M. Gouin, curé de Saint-Stanislas, et le Rév. M. Bouchard, vicaire de Sainte-Genève, se sont tenus constamment sur les lieux après le sinistre, et leur présence n'a pas peu contribué à entretenir le courage et l'ardeur des travailleurs.

Les opérations commençaient aux premières clartés du jour et ne s'abandonnaient qu'à la nuit. Elles ont été couronnées d'un succès plus complet qu'on n'avait même lieu de s'espérer.

La personne la plus éprouvée dans ce désastre est M. Samuel Lanouette; il a perdu à la fois sa femme et ses trois enfants. Madame Lanouette, née Célanire Romaré, de Sainte-Anne, n'était âgée que de vingt-un ans. C'était une personne accomplie. Les grâces chez elle s'alliaient aux vertus les plus précieuses. Elle était d'une modestie et d'une piété qui en faisaient l'exemple, et sa mort prématurée cause les plus vifs regrets dans la paroisse où elle vivait et dans celle où elle est née.

La famille Cloutier, de Saint-Prosper, a éprouvé une perte non moins douloureuse dans la personne de son chef, M. Jean Cloutier. C'était un cultivateur âgé de 60 ans, qui a travaillé toute sa vie pour donner une éducation soignée à ses enfants. Le bon Dieu a béni ses travaux, car quatre de ses filles sont dans des communautés religieuses de Montréal, et deux de ses fils ont embrassé l'état ecclésiastique, et demeurent au Séminaire des Trois-Rivières. Dans la paroisse de Saint-Prosper, M. Cloutier a toujours été entouré de l'estime de ses concitoyens. Au moment de sa mort, il était maire de la paroisse. C'était un homme de bon conseil et d'une piété reconnue. Il est universellement regretté de ses concitoyens et de tous ceux qui l'ont connu.

Les funérailles ont eu lieu samedi, à Saint-Prosper, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Plusieurs prêtres du Séminaire y assistaient ainsi que tous les membres du Conseil du comté de Champlain.

La mémoire des tristes événements que nous venons de rapporter se perpétuera longtemps dans la mémoire des habitants de Sainte-Genève et de Saint-Prosper.

MINEURS ENSÉVELIS VIVANTS

Un correspondant de Londres écrit ce qui suit à un journal parisien, à la date du 24 avril dernier :

Nos lecteurs ont connu par le télégraphe la situation terrible dans laquelle se sont trouvés de malheureux ouvriers enfermés pendant dix jours dans une mine de charbon à Pontypridd. Cinq de ces infortunés ont été délivrés vendredi soir après un travail opiniâtre et des difficultés sans nombre. Voici quelques détails sur les souffrances endurées par ces pauvres gens qui sortent littéralement du tombeau. Ils sont restés dix jours pleins sans manger, et n'ont bu qu'à la dernière extrémité l'eau croupie qui baignait leurs pieds. Ils ont, pour se soutenir, sucé la graisse qui était restée au fond des boîtes dans lesquelles étaient enfermées leurs chandelles. Ils n'ont pas mangé ces chandelles qui, pendant trois jours, ont servi à éclairer leur sépulture; à partir du troisième jour, l'obscurité complète est venue s'ajouter aux horreurs de leur position, et ils n'ont même pas pu calculer le temps qui s'écoulait; ils croyaient n'avoir été enfermés que sept jours.

On remarque avec étonnement que malgré ce long et épouvantable emprisonnement, ces hommes avaient conservé une force assez grande et que leurs traits n'étaient point sensiblement altérés. L'un d'eux, Moses Powell, ramené à l'orifice du puits, reconnut son frère dans la foule. Il lui sourit et voulut parler, mais il tomba sur le brancard d'où il avait voulu se lever; malgré tout, il fit une seconde tentative, il se redressa de nouveau et s'écria : "Il me voit et me reconnaît!" et retomba encore sans connaissance.

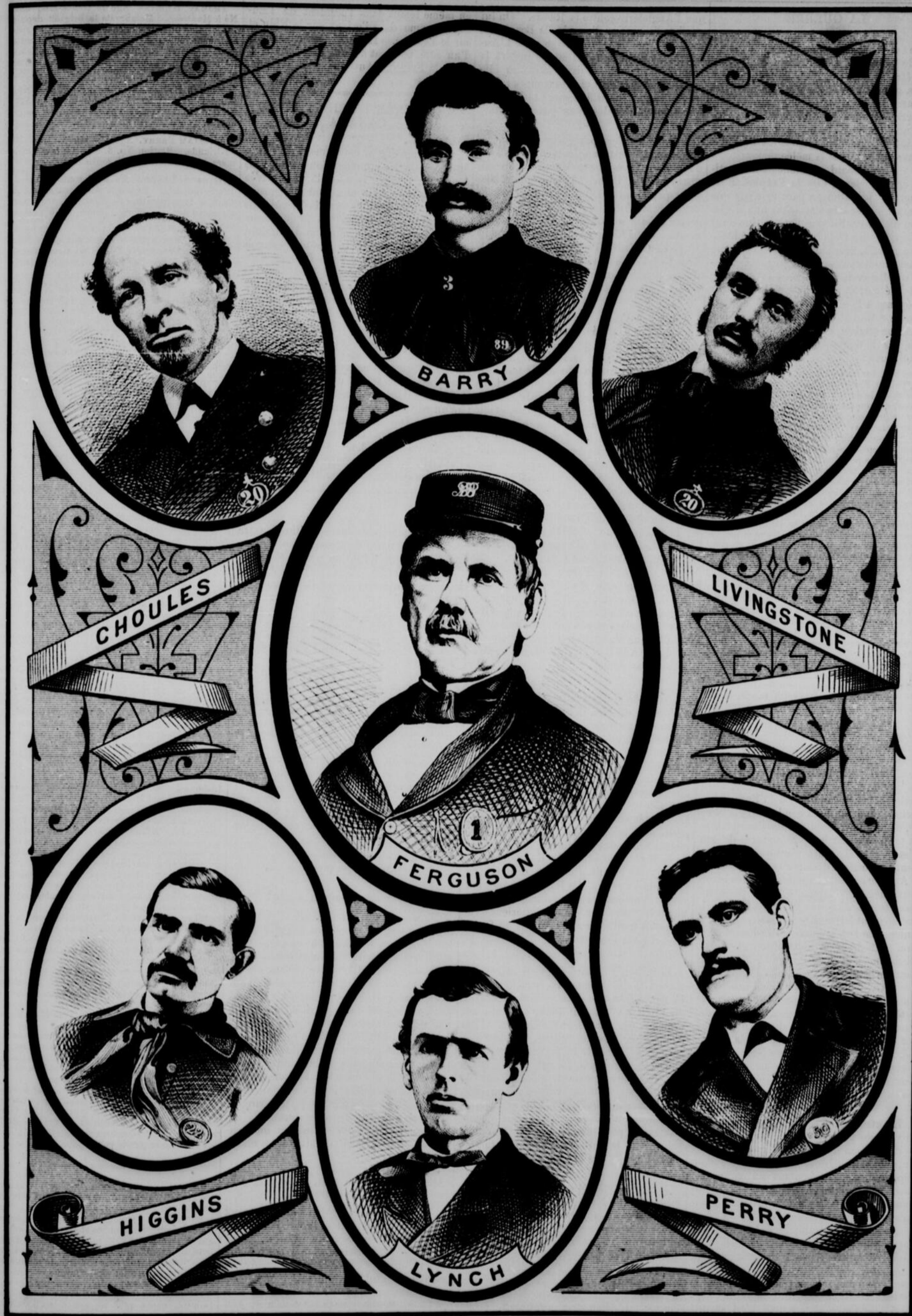
Samedi, on a retrouvé les corps de quatre autres mineurs. Ils avaient péri au début de la catastrophe.

Une souscription a été ouverte au profit des sauvés et des sauveteurs, et ces derniers ont bien mérité l'intérêt qu'on leur prodigue; pour venir au secours de leurs compagnons, ils ont risqué leur vie et ils ont eu à lutter contre l'inondation et les explosions de gaz qui se sont déclarées au cours des travaux.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, parapages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC, Ateliers: 547, rue Craig.



MONTREAL—PORTRAITS DES SEPT POMPIERS VICTIMES DU GRAND INCENDIE DU 29 AVRIL

LA GUERRE

On croit assez généralement, dans le monde politique, à l'entrée prochaine, et peut-être immédiate, d'un nouvel acteur sur la scène où va se dérouler de nouveau le grand drame oriental. Il s'agit de l'Angleterre. D'après les dépêches reçues depuis une dizaine de jours, il paraît évident que le gouvernement anglais est décidé à se jeter bientôt dans la mêlée.

Il y a eu, d'abord, un moment d'incertitude en Angleterre, lors de l'explosion de la guerre. Le cabinet a paru pris par surprise, et il s'est laissé arracher une déclaration de neutralité par l'opposition dans la Chambre des Communes. Cette déclaration n'avait, néanmoins, aucun caractère officiel pour les puissances étrangères, et l'espoir qu'elle avait fait naître à Pétersbourg a vite été détruit par la note de lord Derby en réponse à la circulaire russe. Voici le texte de cette note, qui est adressée à l'ambassadeur anglais à Pétersbourg et qui ne laisse pas de doute sur les dispositions de l'Angleterre :

Londres, 1er mai 1877. — Le 24 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie de la circulaire du prince Gortschakoff, annonçant que l'empereur avait donné ordre à ses troupes de franchir la frontière turque. Le gouvernement de Sa Majesté a reçu cette communication avec un profond regret. Il ne peut accepter les raisons que le prince Gortschakoff donne pour justifier ce mouvement.

Le dernier protocole auquel le gouvernement a été partie n'exigeait pas de nouvelles garanties de la Turquie, et déclarait l'intérêt que le gouvernement de Sa Majesté prend au sort des chrétiens de Turquie. Il ajoutait que les puissances devaient observer la manière dont agitait la Turquie à cet égard, et que si leur espoir était encore déçu, elles aviseraient en commun aux moyens d'assurer la paix. Ce protocole ne nécessitait pas de réponse de la Turquie. Mais elle a répondu en promettant certaines réformes. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut donc admettre, comme le prétend le prince Gortschakoff, que la réponse de la Porte anéantissait tout espoir de garanties suffisantes et de paix avec le Monténégro. Le gouvernement de Sa Majesté croit, au contraire, qu'avec de la modération des deux côtés, on en serait venu à un arrangement. Toutefois, le prince Gortschakoff affirme que toutes les ouvertures de paix sont impossibles. Le gouvernement de Sa Majesté ne saurait admettre cette raison, et approuver la décision prise par le gouvernement impérial.

Le blâme est assez manifeste et la désapprobation assez directe. Cette note, rendue publique, a causé beaucoup d'excitation en Russie, où elle a été considérée comme le prélude d'une déclaration de guerre. Lord Derby exprime l'opinion de l'Europe impartiale au sujet de la conduite de la Russie, en disant que le fait de l'acceptation du protocole par les puissances et de son rejet par la Turquie n'autorisait aucunement la Russie à déclarer la guerre.

Au parlement impérial, l'attitude du gouvernement, depuis cette note, a été assez ferme, bien que modérée. Les ministres n'ont fait aucune déclaration importante, mais leur opinion n'est plus un mystère. En dépit de l'opposition et de M. Gladstone, qui est pris d'une belle passion pour les Russes, on est sous l'impression que l'Angleterre est à la veille d'intervenir énergiquement, et de prendre hautement la tête de la ligue européenne pour la défense de la Turquie. On signale un branle-bas général dans les arsenaux de la marine britannique. Dans le même temps, le gouvernement russe s'occupe activement de réorganiser le système de défense de la Baltique.

L'Autriche a devancé l'Angleterre dans la voie de l'intervention. Aussitôt après la déclaration de guerre, le gouvernement autrichien a adressé à Londres une note diplomatique, représentant au gouvernement britannique la violation des traités commise par la Russie, et réclamant son intervention immédiate.

Le sentiment public, en Autriche, est fortement prononcé en faveur de la Turquie. Il existe, dans la Hongrie surtout, une haine violente pour les Russes. Le gouvernement, sans se faire l'interprète de cette disposition populaire, en subit cependant l'influence, et personne n'est surpris de la position prise par l'Autriche dès le début du conflit. Il est probable que l'Autriche interviendra en même temps

que l'Angleterre contre la Russie. On lui attribue l'intention d'occuper la Bosnie, au premier signe de trouble de ce côté. L'Autriche est maîtresse du Danube jusqu'à la frontière roumaine, et dans le cas où elle se joindrait à la Turquie, les troupes russes ne pourraient que difficilement résister aux forces combinées des deux puissances.

L'Italie ne s'est pas encore prononcée, autrement que par un désaveu non-officiel adressé par le ministre Menabrea au ministre russe à Rome. Il n'est guère possible qu'elle intervienne si ce n'est en faveur de la Turquie, et l'on est porté à croire qu'elle se joindrait à l'Angleterre, comme en 1854. Celle-ci se trouverait ainsi, comme nous l'avons dit plus haut, dans le cas d'une guerre générale, à la tête du mouvement anti-cosaque. C'est la place qu'occupait jadis la France.

C'est par l'Asie que les hostilités ont commencé. L'armée russe du Caucase, commandée par le grand-duc Michel, a traversé la frontière arménienne au premier signal, et elle a envahi le territoire turc. Elle assiège depuis quelques jours la ville de Kars, sous les murs de laquelle se sont livrés les premiers combats, et elle menace Erzeroum, à quelques lieues plus loin, sur la route de Trébizonde et de Constantinople. Les rapports contradictoires transmis par le télégraphe ne permettent pas de juger des résultats obtenus jusqu'ici de ce côté par les deux armées.

La région de Kars, à l'extrémité nord de la Turquie d'Asie, touche à la fois à la frontière russe et à la frontière persane. Les bruits d'alliance entre la Perse et la Russie n'ont pas été confirmés.

En Europe, les Turcs, qui gardent la défensive sur terre et sur leur ligne fortifiée du Danube, ont pris l'initiative sur mer, et ils ont bombardé plusieurs villes de la côte roumaine pas-ées aux Russes. La flotte turque commande la mer Noire, ce qui donne à la Porte un avantage considérable sur sa rivale.

L'attitude des principautés vassales de la Turquie est bien définie. La Roumanie est en pleine révolte, ce qui ne surprend personne, et elle s'est livrée entièrement aux Russes. Le prince Charles a même ordonné la mobilisation de son armée, pour se joindre à l'armée russe. La Serbie garde une neutralité et un mutisme qui font un contraste complet avec sa conduite passée. Le Monténégro seul s'agit, mais il est empêché dans ses mouvements par son isolement au-delà des provinces qui le séparent de la Roumanie et de la Russie. Il paraîtrait que le sultan ne peut compter sur l'aide de l'Égypte. Le Khédive aurait fait savoir à son suzerain que les révoltes qui viennent d'éclater dans l'intérieur l'obligent à garder chez lui toutes les forces dont il peut disposer.

Le Sultan a déclaré la guerre sainte. Il a reçu publiquement la bénédiction du *Cheik ul Islam*, et il a arboré l'étendard du Prophète. Ce fait donne à la lutte son caractère essentiellement religieux. Cela n'empêchera pas, cependant, les chrétiens amis des Turcs de se joindre à ceux-ci. Plusieurs régiments de volontaires venus des pays étrangers, et spécialement de la Pologne, sont en voie d'organisation à Constantinople. D'un autre côté, la déclaration de la guerre sainte aura probablement pour effet de prévenir les défections dont la Porte était menacée du côté de la Perse et des pays musulmans.

Il n'y a guère que la France et l'Allemagne, parmi les grandes puissances, qui aient gardé les apparences sérieuses de la neutralité. Sans l'Allemagne, la Russie se trouvera complètement isolée et sans alliée, si l'Angleterre et l'Autriche interviennent. L'opinion est que le Czar compte sur Bismark, et qu'il a reçu des assurances secrètes de cet appui avant de déclarer la guerre. L'Allemagne attendrait, cependant, que la France, sa rivale intime, donne signe de vie, pour entrer en campagne. La guerre serait alors générale, et elle se ferait

en même temps dans l'occident de l'Europe, comme dans l'orient, sur le Rhin et sur le Danube. La Russie et l'Allemagne d'un côté, auraient à faire face à l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Turquie.

A. GÉLINAS.

LA GUERRE D'ORIENT ET LE CANADA

On se rappelle le mouvement de curiosité et de légère appréhension causé, l'automne dernier, par la nouvelle de l'arrivée d'une escadre russe aux Etats-Unis, sous le commandement des grands-ducs Alexis et Constantin. On attribua au gouvernement russe la double intention de vouloir, au moyen de cette escadre, arrêter les envois d'armes des ports des Etats-Unis en Turquie, en cas d'une guerre immédiate, et menacer le Canada, si l'Angleterre intervenait. Ces rumeurs et ces craintes semblèrent quelque peu chimériques d'abord. On les rapproche cependant, aujourd'hui, du fait que la flottille et les princes russes sont encore aux Etats-Unis, et que l'Angleterre dirige de nouveaux régiments sur nos ports. On attend un corps de troupes à Halifax dans quelques jours, et l'on croit qu'un régiment sera aussi envoyé à Québec bientôt. Des munitions et des canons ont déjà été reçus. Ces faits montrent la vigilance et la prudence du gouvernement impérial, en même temps qu'ils peuvent offrir des indices de sa politique.

ERRATA

Il s'est glissé plusieurs coquilles dans un entrefilet de notre dernier numéro, concernant le chemin de fer de la rive Nord.

A propos des deux partis, celui du tracé de l'intérieur et celui du tracé du fleuve, on lit :

« Ce dernier est le plus logique. Ce chemin doit être un chemin commercial avant tout, puisqu'il est pour la ligne droite; l'autre aurait le droit pour lui, s'il s'agissait d'un chemin de colonisation. »

Toute cette phrase est mêlée. Elle doit se lire comme suit :

« Ce dernier est le plus logique, si le chemin doit être un chemin commercial avant tout, puisqu'il est pour la ligne droite; l'autre aurait le droit pour lui, s'il s'agissait d'un chemin de colonisation. »

A la fin du même paragraphe, une autre phrase est restée incomplète, se composant d'un monosyllabe.

Ce sont là des accidents inévitables, qui arrivent de temps à autre aux journaux même les mieux soignés, et dont le lecteur fait justice tout de suite.

NOS GRAVURES

Mes enfants, soyez sages !

Nous sommes en Hollande. C'est la fête du village. Les maisons sont pavées, les boutiques, les théâtres en plein vent attirent les curieux et les amateurs.

Toute une famille arrive joyeuse sous la conduite de la vieille grand-mère, pour prendre sa part de réjouissances. Ils rencontrent le curé de la paroisse, qui fait sa promenade matinale en compagnie de son inséparable Fidèle. Le chien gronde; mais le bon curé parle avec la douceur d'un père, et recommande la modération et la sagesse. Tous l'écoutent, le bonnet à la main, et l'on voit à leur attitude respectueuse, que jeunes filles et jeunes garçons suivront religieusement ses conseils.

Heureux pays, où les mœurs ont conservé la pureté et la simplicité des temps anciens !

L'Incendie de Montréal.—Portraits des victimes

Nous publions les portraits des sept pompiers qui ont perdu la vie dans la catastrophe de la rue Saint-Urbain. Voici quelques renseignements sur ces infortunés, victimes de leur zèle et de leur dévouement pour l'intérêt public :

RICHARD CHOULES. Né en Angleterre, venu en Canada de bonne heure. Agé de trente-huit ans. Attaché à la brigade du feu de Montréal depuis 1860. Il était marié, et a laissé une femme et quatre enfants. Il appartenait à la station No. 2.

THOMAS HIGGINS. Agé de trente-cinq ans. Né à Montréal. Membre de la brigade depuis 1867. Conducteur de l'échelle Skinner, et spécialement renommé pour son habileté dans cette charge, et pour sa bravoure. Un des meilleurs membres de la station No. 1. Laisse une femme et deux enfants.

MICHEL BARRY. Agé de vingt-six ans. Né à Montréal. Attaché à la brigade du feu en 1873. Station No. 3. Veuf depuis six mois. Laisse un enfant.

WILLIAM PERRY. Agé de vingt-six ans. Né en Irlande. Station No. 3. Laisse une vieille mère dont il était le seul soutien.

GEORGE LYNCH. Né à Toronto. Agé de trente-huit ans. Employé du département de l'eau à la corporation de Montréal, volontaire du corps des pompiers. Laisse une femme et six enfants.

JOHN LIVINGSTON. Vingt-huit ans. Né à Montréal. *Foreman* de l'échelle Skinner depuis trois ans. Laisse une femme et quatre enfants.

WILLIAM FERGUSON. Né en Ecosse. Un des plus anciens pompiers. Membre de la brigade depuis trente-six ans. Laisse une femme et quatre enfants.

Nous attirons l'attention sur le *Prochès célèbre* que nous publions en ce moment. Il a pour héros un fameux scélérat, qui a occupé l'attention pendant longtemps au commencement du siècle, et dont le souvenir est resté vivace en France.

NOUVELLES DE ROME

On écrit de Rome en date du 22 avril :

« Le pape donne ses audiences comme de coutume. Cela doit rassurer les catholiques sur sa santé. Sans doute, il se fait porter, mais les médecins demandent cette précaution à Pie IX. On évite de le fatiguer. On ne se dissimule pas que le 13 mai prochain, il atteindra sa quatre-vingt-sixième année. Ne sont-ce pas là des choses simples, et faut-il s'alarmer des bruits de journaux ? »

« Attendez-vous, surtout au moment des pèlerinages, à recevoir des dépêches de tout genre, la plupart fabriquées dans les bureaux ministériels, pour détourner les catholiques du voyage de Rome. N'y prêtez aucune attention. »

« Depuis quinze jours, les vendeurs de journaux courent les rues et lancent à demi-voix ces mots : *Dicono sia morto Pio IX.* On dit que Pie IX est mort. Le journal n'en parle pas, mais les imbéciles l'achètent. Plus, il se trouve chez le fruitier, chez l'épicier, chez le boulangier quelqu'un qui tient la chose pour certaine. Il faut lui savoir gré s'il n'affirme pas qu'il a vu le pape étendu dans son lit. »

« Tout annonce que les pèlerinages prendront des proportions gigantesques. »

« Le cardinal Moraes y Cardoso, patriarche de Lisbonne, conduira le pèlerinage de Portugal. »

« Le cardinal Moreno, archevêque de Tolède, conduira le pèlerinage espagnol, et avec lui se trouveront les trois nouveaux cardinaux espagnols, LL. EEm. Bonavides, patriarche des Indes occidentales; Pava y Rico, archevêque de Saragosse, et Garcia Gil, archevêque de Compostelle, ainsi que beaucoup d'évêques. »

« Vous savez les dispositions de l'Éminence Deschamps, archevêque de Malines, dont on annonce la prochaine arrivée avec les pèlerins de Belgique. »

« Les cardinaux de France viendront la plupart, soit avec le pèlerinage, soit après. »

« Les cardinaux de Londres et de Dublin, une foule de prélats et de prêtres anglais, unis aux fidèles, viendront ici. »

« Je ne sais ce que prépare la Hollande, mais je tiens que l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne fourniront de nombreux contingents. La Suisse ne s'oubliera pas. »

« Le Canada aura les siens, avec Mgr. Racine en tête. »

« Quant à l'Italie, elle enverra tous ses évêques. Dans la première quinzaine de mai, le pape tiendra une assemblée du Sacré-Colège pour la remise du chapeau aux princes de l'Église qui ne l'ont point encore reçu. »

« Il est absolument faux de dire que la collation de cet insigne soit exigée pour l'entrée en conclave. Un cardinal n'ayant reçu ni la calotte ni la barrette, jouirait de tous ses droits sans exception d'aucune sorte. Il suffit qu'il ait été créé et publié par le pape. »

Un article dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps et qui ne vient que d'être connu, c'est le *Rénovateur* Parisien de Luby pour la chevelure. Quelques applications comme toilette ordinaire pour les cheveux sont tout ce qui est nécessaire pour rendre aux cheveux gris leur couleur primitive, après quoi une seule application par semaine suffira. Il donne à la chevelure un parfum et un luisant magnifiques, et entretient la tête fraîche et exempte de souillure. C'est le grand favori des dames pour leur toilette, en ce qu'il ne souille nullement les étoffes les plus délicates. En vente dans toutes les pharmacies, en grandes bouteilles de 50 centins. Devins et Bolton, pharmaciens, Montréal, sont les agents pour le Canada.

REVUE DE LA SEMAINE

ORIENT

Voici quelques-unes des dépêches les plus importantes transmises pendant la semaine :

Londres, 9 mai.—Hier soir, à la Chambre des Communes, le débat sur les résolutions de M. Gladstone a été repris. MM. Childers, Sandon, Roebuck et Lowe ont pris la parole. Le débat a été très-animé.

Edimbourg, 9.—Le correspondant de Londres du Scotsman écrit : "On travaille nuit et jour à la fabrique d'accoutrements militaires du gouvernement sur Grosvenor Road. Tout le monde croit que nous sommes à la veille de prendre part à la guerre."

Constantinople, 9.—La caravane qui se rend chaque année à La Mecque partira dans quelques jours. Le chef a été choisi par le sultan lui-même. Il a ordonné de proclamer partout, sur sa route, la guerre sainte contre la Russie.

Londres, 9.—Une dépêche de Berlin annonce que l'escadre allemande partira le 30 pour la Méditerranée.

Londres, 9.—Un télégramme de Vienne dit que, vendredi prochain, le Sheik ul Islam bénira le Sultan comme chef de la guerre sainte. La plus grande activité règne à la manutention de Deptford. On envoie aussi de nouvelles provisions aux magasins de Gibraltar et de Malte.

Il a été décidé d'ajouter à l'escadre de la Manche les frégates blindées la Vaillante, Lord Warden, Thunderer et l'Achille. Elles partiront de Devonport le 28 mai.

Londres, 9.—A la Chambre des Lords, le duc de Rutland a critiqué, en termes énergiques, la réponse de lord Derby à la circulaire de Gortschakoff. Il a dit que cette réponse était une infraction à la neutralité de l'Angleterre, et a demandé si elle avait été soumise aux autres puissances. Lord Derby a répondu que le fait de soumettre la circulaire aux puissances était sans précédent. Du reste, cette réponse ne constitue pas une infraction à la neutralité.

Londres, 10.—La Russie serait parvenue, dit-on, à négocier un emprunt de quinze millions de roubles sur les marchés de Paris et de Berlin. Mais les conditions de cet emprunt sont particulièrement strictes.

Les principaux chefs polonais se sont réunis à Lemberg, secrètement, il y a quelques jours. L'objet de la réunion était de lever une armée pour aller au secours de la Turquie. Déjà, six mille volontaires polonais sont partis pour Constantinople.

Il paraît que le scorbut et d'autres maladies sévissent dans l'armée turque.

Les Russes ont essayé de franchir le Danube à Reni, mais ils ont été repoussés par les Turcs.

Galatz, 11.—A six heures, ce matin, trois cents Cosaques ont traversé le Danube.

Londres, 12.—L'escadre anglaise est partie aujourd'hui de la Baie de Sunda pour Port Said.

Bucharest, 12.—Les Chambres roumaines ont déclaré l'indépendance de la Roumanie ; une proclamation doit être immédiatement émanée.

Paris, 13.—Le Mémorial Diplomatique dit que les cabinets anglais et autrichien ont décidé d'adresser un protesté à la Russie, au sujet de l'indépendance de la Roumanie.

CHOSSES ET AUTRES

Le bruit a couru, pendant les derniers jours de la session qui vient de finir à Ottawa, que le gouvernement avait l'intention de dissoudre le parlement dans le cours de l'été. Le ministère, disait-on, préférant, pour une raison ou pour une autre, faire les élections immédiatement, au lieu d'attendre la fin régulière du parlement, qui arrivera dans dix-huit mois, avait résolu de brusquer ainsi le dénouement. Il faut toujours de graves raisons pour dissoudre les Chambres et ordonner des élections extraordinaires. Le motif, ou le prétexte sur lequel devait s'appuyer le gouvernement, suivant la rumeur, était la position irrégulière d'un grand nombre de députés qui seraient en contravention avec la loi de l'indépendance du parlement, tout comme MM. Anglin, Currier et Norris. Quoi qu'il en soit, cette rumeur est démentie par M. Anglin lui-même, dans son journal, le Freeman :

"Les journaux de l'opposition, dit-il, on prétendu, plus d'une fois, qu'il y a raison de croire que le gouvernement de la Puissance allait dissoudre le parlement, l'été prochain, et le Telegraph, de Saint-Jean, qui manifeste quelque amitié pour le gouvernement, dit à ses lecteurs que cela n'est pas entièrement improbable. Or, on ne saurait imaginer rien de plus absurde. Le gouvernement possède, dans la Chambre des Communes, une majorité de cinquante-trois voix, et il y a peu de danger que cette majorité soit diminuée avant ou durant la prochaine session. Il n'a pas encore échoué sur une seule mesure d'importance. Sa politique fiscale, financière et commerciale a été vigoureusement attaquée, mais défendue avec succès, et de fortes majorités ont repoussé toutes les résolutions qui la condamnaient ou la censuraient."

Le Journal de Québec, organe de M. Cauchon, reproduit et endorse ce démenti du Freeman. Quelques autres feuilles ministérielles se joignent aussi aux deux organes.

Ces sortes d'affirmations ont cependant peu de valeur et produisent peu d'effet d'ordinaire. Elle ne suffiraient pas à détruire une rumeur

basée sur des motifs sérieux. Les gouvernements n'ont pas l'habitude de mettre le public dans le secret de leurs projets.

D'après une autre rumeur opposée à la première, le ministère, bien loin de vouloir dissoudre les Chambres, se proposerait de prolonger autant que possible la durée du parlement actuel, de sorte qu'il y aurait encore deux sessions avant les élections, l'une au mois de janvier prochain, l'autre à la fin de l'automne 1878. On sait que le présent parlement n'a été inauguré qu'au mois de février 1874. Les cinq années ne sont pas près d'expirer, par conséquent.

La localisation du chemin de fer entre Montréal et Maskinongé cause beaucoup d'agitation. On ne connaît rien de définitif à ce sujet. On est sous l'impression, cependant, qu'il est décidé que la ligne passera par Terrebonne, au lieu de passer par le bout de l'Île. Il y a des mécontentements nombreux et des récriminations, parmi les intéressés. A Montréal surtout, on se préoccupe vivement de la décision du ministère. Les journaux sont remplis de correspondances, ou les partisans des différents tracés font valoir leurs opinions et leurs droits. Le Nouveau-Monde, que l'on considère comme l'un des organes les plus autorisés du gouvernement, a publié, la semaine dernière, un article qui a fait sensation, et dans lequel on a cru voir un blâme indirect à l'adresse de la politique ministérielle.

Il faut tenir compte, d'un autre côté, de la position difficile où se trouve le gouvernement, en face de tant d'intérêts hostiles et de rivalités violentes. Il ne peut éviter, quoi qu'il fasse, de mécontenter quelqu'un.

La dernière réception mensuelle à l'évêché de Montréal, le 7 courant, a réuni dans le salon de Sa Grandeur Mgr. Fabre un bon nombre de citoyens distingués de la ville, parmi lesquels plusieurs membres du parlement. On a remarqué aussi la présence de quelques-uns de nos concitoyens protestants, qui sont venus présenter leurs hommages à Sa Grandeur.

On est très-inquiet, depuis quelques jours, au sujet du steamer City of Brussels, parti de New-York le 26 avril, et dont on n'a pas encore de nouvelles. On redoute une catastrophe. On sait que ce steamer porte les pèlerins irlandais du Canada, partis pour Rome le 25 avril. Le City of Brussels n'a été rencontré sur mer par aucun des navires arrivés à New-York depuis son départ. Depuis une dizaine de jours, les dépêches d'Angleterre sont attendues avec anxiété à Montréal et à Toronto. On sait que le Rév. M. Dowd, de l'église Sainte-Patrice de cette ville, est à la tête de ce pèlerinage.

Le Journal des Trois-Rivières publie une lettre d'un des pèlerins canadiens partis avec Mgr. Racine, qui se plaçant du capitaine du Gellert, le navire allemand à bord duquel nos compatriotes ont pris passage. Ce correspondant dit aussi que la traversée a été assez belle, mais que la plupart des voyageurs ont été malades. Mgr. Racine a été lui-même retenu dans sa cabine pendant toute la durée du voyage.

Les pèlerins canadiens sont arrivés à Rome il y a quelques jours, et ont été reçus en audience, par le Pape, le 11 courant.

Les fêtes des Noces d'Or de Pie IX commenceront la semaine prochaine, dans la Ville Eternelle.

Le télégraphe annonce, ce qui n'est pas difficile à croire, que la réponse de Lord Derby à la circulaire de guerre du prince Gortschakoff a fait grand plaisir au Sultan. A cette occasion, le Chef des Croyants a fait expédier, par son Grand Vizir, une lettre de remerciements au gouvernement britannique et il a envoyé immédiatement un de ses aides-de-camp à l'ambassade anglaise, à Péra, pour complimenter M. Layard, l'envoyé extraordinaire de la Grande-Bretagne.

On télégraphie de Paris qu'il s'est élevé de nouvelles difficultés entre le gouvernement français et le gouvernement anglais, au sujet des pêcheries de Terre-Neuve. Si cette nouvelle est vraie, il est probable que ces difficultés n'auront aucune conséquence sérieuse, dans le moment présent.

—Une activité extraordinaire règne actuellement dans nos grandes usines d'instruments aratoires, en vue de la saison qui commence. MM. Cossitt & Frères, qui ont une agence au No. 92, rue des Enfants-Trouvés, à Montréal, sont les premiers sur la liste en fait d'améliorations récentes. Rien n'est épargné par eux pour pouvoir offrir aux agriculteurs du Canada les machines les plus améliorées et partant les plus économiques. Plusieurs de leurs instruments agricoles ont été vendus l'année dernière en Europe ; c'est, croyons-nous, la première maison canadienne qui ait entrepris cette branche d'exportation. Nous apprenons avec plaisir que les instruments exportés par ces messieurs ont donné une si grande satisfaction, qu'ils ont cru devoir établir des succursales de leur maison à Londres, Paris et Vienne. Cette maison, qui se recommande surtout par l'honorabilité de ses transactions et l'excellence de sa manufacture, jouit actuellement d'une vogue presque égale en Amérique. Ses réaux à foins sont durables et facilement dirigés. L'agent de cette maison à Montréal est M. R. J. Latimer, qui se fait un plaisir de fournir tous les renseignements relatifs à ce commerce.

FAITS DIVERS

—Depuis le 1er mai, la vente des boissons est complètement prohibée dans la paroisse de Batiscan.

—On télégraphie d'Ottawa, le 7 : "Une femme âgée, du nom de Pierce, est morte dans le magasin de M. Mooney, ferblantier. L'enquête a attribué la mort à une attaque d'apoplexie."

—A Trois-Rivières, le bureau et les ateliers du Constitutionnel ont failli devenir la proie des flammes dimanche matin. Le feu s'y est déclaré vers cinq heures, et sans l'arrivée immédiat des nouveaux pompiers, la bâtisse eût été complètement détruite. Les pertes sont sans importance.

—On télégraphie de Londres en date du 10 courant :

"Le vapeur Dakota, parti de Londres hier pour New-York, a échoué sur la côte Est de l'île d'Anglesey, au même endroit où périt, il y a quelques années, l'Australian. Il est probable que le navire et toute la cargaison sont à jamais perdus, mais tous les passagers ont été recueillis par le vapeur Wisconsin. Le Dakota était un vapeur splendide, et sa perte est évaluée à \$750,000."

LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.—Depuis huit jours, des arpenteurs sont occupés à localiser la ligne du chemin de fer du nord de Maskinongé à Terrebonne.

Les travaux de maçonnerie du pont de fer de Batiscan seront sous peu complètement terminés. On travaille actuellement à jeter les fondations du dernier des piliers.

MORTS SUBITES.—Lundi soir, 7 courant, vers six heures, M. Charles Donais, l'un des gardiens de la prison de cette ville, est mort subitement, à quelque distance de la prison, où il était à surveiller des prisonniers confiés à sa garde. Le Rév. M. Lavallée, curé de Saint-Vincent de Paul, fut mandé en toute hâte, mais à son arrivée, on constata que Donais avait cessé de vivre.

Le coroner Jones a tenu une enquête sur son cadavre. Le verdict a été : "Mort d'une syncope." Le défunt était âgé de trente-sept ans.

Samedi dernier, le 5 courant, M. Joseph Lamarche, cultivateur, de Longueuil, est décédé subitement à sa résidence. Comme il se préparait à aller reprendre ses travaux, il tomba à la renverse et expira instantanément.

Mardi dernier, le 3 courant, vers une heure de l'après-midi, M. J. Chalut, du Sault-au-Récollet, entraît au restaurant de M. Duchesneau, sur la rue Saint-Joseph, et demandait une tasse de café et des gâteaux. Tout à coup il tomba la face contre la table et, au bout de quelques instants, il était mort. Quand le Dr. Bourque est arrivé, tout signe de vie avait disparu.

PLANTE ÉLECTRIQUE.—Un journal du Nicaragua publie quelques renseignements sur une plante de la famille des phytolacées, qui croît en ce pays, et qui possède des propriétés électromagnétiques.

Quand on en coupe une branche, la main éprouve une sensation aussi vive que s'il s'agissait d'une batterie Runkorff. Surpris de ce phénomène, l'auteur fit une expérience sur la plante à l'aide d'une petite boussole ; à sept ou huit pas, l'influence de la plante se faisait déjà sentir.

La déviation de l'aiguille était en raison de la distance ; plus on s'en rapprochait, plus ses mouvements devenaient saccadés, et enfin, quand l'instrument fut planté au milieu du buisson, les mouvements se transformèrent en une rotation accélérée.

Le sol sous-jacent ne contenait aucune trace de fer ni d'autres métaux magnétiques ; il n'y a donc pas à douter que cette qualité ne soit inhérente à la plante même.

L'intensité du phénomène varie suivant les heures du jour. La nuit, elle est presque nulle. C'est à deux heures de l'après-midi qu'elle atteint son maximum. Par les temps d'orage, sa puissance augmente ; quand il pleut, la planète se fane. L'auteur n'a jamais vu d'oiseaux se percher ni d'insectes se poser sur le phytolacca electrica.

UN ESCROC ORIENTAL.—Un personnage du Levant, disant se nommer Selim Bey, fils d'un potentat égyptien, voyageant pour son plaisir, a été depuis quelques mois un des lions de la haute société new-yorkaise. Il a vécu successivement à l'hôtel Windsor et à celui de la cinquième Avenue, faisant dans les deux d'énormes dépenses qu'il a en l'adresse de faire solder par un opulent Israélite de New-York, qui acceptait pour argent comptant toutes les histoires du prétendu fils de potentat. M. White, de l'hôtel Windsor, qui avait de justes sujets de méfiance, s'est renseigné auprès de son correspondant au Caire, et vient d'apprendre par lui que le soi-disant Selim Bey est un ancien guide de voyageurs qui, à la suite d'un vol commis à Beyrouth, où il exerçait sa profession, s'est enfui au Caire, d'où un autre vol l'a contraint d'aller à Alexandrie. Là, il a séduit la fille d'un haut dignitaire, a volé ses bijoux et a passé en Europe, dont il a successivement exploité toutes les capitales. L'Europe devenue inhabitable pour lui, l'ancien guide est venu à New-York. La police est prévenue.

LA DAME-POCHE.—Une dame entre deux âges, escortée par un homme à mine sinistre, est entrée dans le magasin de nouveautés Holzmaster, No. 403, Broadway. Pendant que la visiteuse examinait les marchandises, son compagnon accaparait l'attention du commis en lui faisant des

révélations d'un haut intérêt sur Hobart-Pacha. Un autre employé, jeune débutant qui n'est encore que commissionnaire, mais qui sera probablement un jour chef de rayon, observait ce manège du coin de l'œil. Il a vu la dame glisser une boîte de gants sous son châle, fait dont il a discrètement donné connaissance à son chef qui, pour le récompenser, l'a envoyé appeler un policeman. La dame a été arrêtée au sortir du magasin, et la boîte de gants ayant été retrouvée sous son châle, elle a été menée devant la cour de police des Tombes. En réponse aux questions habituelles, elle a déclaré, avec un accent allemand très-prononcé, se nommer Rose Rode, et résider au No. 408, dans le haut de la ville. Le juge Smith, ne pouvant obtenir une adresse plus précise de la prisonnière, et croyant la reconnaître pour l'avoir vue déjà plusieurs fois, l'a fait conduire auprès de Mme Foster, "matrone" de la prison des femmes, avec requête de fouiller minutieusement l'inconnue. Au bout d'un moment, la "matrone" est entrée dans le sanctuaire de la justice, tenant à la main un jupon qu'elle a mis sous les yeux de la cour, tantôt à l'envers, tantôt à l'endroit, accompagnant cette exhibition d'explications circonstanciées. Ce jupon était en feutre, double, et muni d'une poche méritant bien le nom de "profonde," car à proprement parler, ce jupon n'était qu'une énorme poche. Les objets s'engouffraient par une ouverture ordinaire, et tout l'espace entre les deux doublures formait un réceptacle dans lequel on aurait pu enfouir le stock d'un petit magasin. Ces profondeurs étaient à peu près vides au moment de l'arrestation de la prisonnière, car la "matrone," après les avoir explorées à bras tendu dans tous les sens, n'en a retiré que deux boîtes de gants, indépendamment de celle qui avait été extraite de dessous le châle. Les deux nouvelles boîtes, d'une valeur de \$140, avaient été aussi volées dans le magasin Holzmaster.

La dame à la poche, éconnée à défaut de \$5,000 de caution, a été reconnue par le capitaine de police Allaire, pour une voleuse allemande qui a depuis longtemps son portrait à la Rogers' Gallery, mais dont on n'a jamais pu savoir le nom véritable ni l'adresse. L'homme à la physiologie sinistre, qui l'avait accompagnée au magasin, s'est esquivé quelques secondes avant l'apparition du policeman, et n'a pas été revu.—Courrier des E.-U.

LE DRAME DE SPALATO.—Un événement tragique a tenu en haleine, pendant deux jours, la population de la ville de Spalato, en Dalmatie. Un propriétaire du nom de Giovanni Tomie, domicilié au faubourg de Borgo-Grande, en face de l'église paroissiale de Santa Croce, fut pris, le 20 mars, d'un accès de rage dans lequel il porta à sa femme un coup de couteau sous lequel la malheureuse ne tarla pas à succomber. Son père, qui avait tenté de le contenir, fut tué de même.

Lorsque la police se présenta à la porte du meurtrier pour opérer son arrestation, elle trouva toutes les issues barricadées et essaya quelques coups de feu de la part du forcené, qui s'était retranché dans sa demeure avec des armes et d'abondantes munitions. La police dut rabrousser chemin. Un jeune homme qui traversait la rue à ce moment fut atteint d'une balle et tomba pour ne plus se relever ; une femme qui traversait le parvis de l'église fut aussi grièvement blessée, mais parvint à gagner le large.

La gendarmerie était sur pied et cernait la maison, fermant à la circulation tous les abords du parvis. Le feu de Tomie commandait tout l'espace compris entre sa maison, l'église et les têtes de rues adjacentes. Le cadavre du jeune homme gisait sur le sol, et nul n'osait le relever. Le curé de Santa-Croce, don A. Bruskovich, qui avait beaucoup d'ascendant sur le meurtrier, s'avança courageusement vers la maison investie et pria Tomie de lui remettre sa petite fille, enfant de deux ans, qui était enfermée avec ce forcené.

Pour toute réponse, Tomie jeta un à un, dans la rue, les membres de l'innocente créature, puis il continua sa fusillade. Les autorités ayant refusé à la gendarmerie la permission de faire usage des armes, attendu que le meurtrier devait être privé de raison et irresponsable de ses actes, il ne restait plus qu'à bloquer étroitement la maison de celui-ci.

Durant vingt-quatre heures, Tomie a tenu en respect toute la force armée de Spalato. Ce drame, tout épouvantable qu'il était, a pourtant son côté comique. Au milieu du silence de mort qui planait sur ce quartier, on entendait à de rares intervalles la voix plaintive du sacristain, qui demandait du pain. Le malheureux n'osait sortir de la tour où il était monté la veille pour sonner l'Angelus, car la seule porte donnant accès au clocher ouvrait devant les fenêtres de Tomie. Les projets les plus étranges étaient mis en avant par la population affolée. Les uns voulaient qu'on tirât sur l'énergumène avec des cartouches stupéfiantes ; d'autres réclamaient l'emploi des pompes à incendie.

Ce ne fut que le 22 mars qu'on parvint à s'emparer de Tomie. On s'avisait de lancer une grêle de pierres sur ses fenêtres, tandis que de courageux citoyens forçaient sa porte. Le sinistre fou se réfugia dans son grenier, où l'on eut beaucoup de peine à le saisir sans le blesser grièvement. Un coup de barre de fer fit tomber de sa main le sabre dont il s'était armé en dernier lieu ; et dès lors il fut à la merci des assaillants. Voici la liste des victimes de ce misérable fou : neuf personnes ont été atteintes de balles ; sur ce nombre, deux ont succombé à leurs blessures. Deux hommes ont été grièvement blessés par le sabre du forcené, et la petite fille de Tomie a été coupée en morceaux.



LA PREMIÈRE LEVÉE



LA DERNIÈRE COUCHEE

LE SORCIER DU MONT GRANIER

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCHANSON DE MIRIBEL

Non ! tous les cœurs n'ont pas le ver de l'égoïsme. Tous les riches n'ont pas foulé dans le bourbier. La pudeur croît, plus belle, à côté du cynisme. Les prés ont plus de fleurs à côté du charnier.

(OUIER. Feuilles mortes)

VIII

COMME QUOI CÉSARE FENOUIL S'ESTIMA BIEN HEUREUX D'AVOIR ÉTÉ RUINÉ.

Quelques jours après l'incendie de la rue de l'Orme, le seigneur de Beltruche manda chez lui Césaire Fenouil. Le maître d'hôtel de l'évêque s'informa des pertes subies par Césaire et lui fit connaître qu'il voulait l'indemniser sur-le-champ, afin d'en finir une bonne fois avec les tracasseries qui lui avaient causé cette affaire.

Césaire, après avoir réfléchi mûrement, comprit sur ses doigts, et dit :

— La maison, le mobilier, le linge, la vaisselle... C'est estimer tout cela à vil prix que le mettre à cent livres.

— Très-bien ! dit Belletruche. Il se dirigea vers un bahut, l'ouvrit et en tira deux gros sacs, à travers les mailles desquels on voyait briller des pièces d'argent.

— Tiens, dit-il à l'hôtelier ; voici d'abord cent livres pour réparer mes torts envers toi.

Le visage de Césaire s'épanouit :

— Ensuite, reprit le gros seigneur, voici un second sac de cent livres qui est la dot de ta fille, la gentille Aldobrande, que mon ami Prigent du Rocher va épouser prochainement.

Césaire ouvrit de grands yeux. Manifestement, il ne s'attendait point à ces excès de générosité.

— Enfin, reprit Belletruche, tu connais la maisonnette que j'ai au mas du Clappey, derrière les vignes de Monseigneur ?

Césaire, incapable de remuer la langue, fit un signe affirmatif.

— T'as-tu vu, je t'ai pris l'hôtellerie, je te donne la maisonnette du Clappey et les quatre arpents de terre qui l'entourent.

Césaire, fou de joie, fit voler sa toque en l'air, et déclara qu'il ne connaissait pas plus noble sire que le seigneur de Belletruche, plus magnifique baron que le baron de Belletruche, lequel avait bien le droit, au prix où il les payait, de brûler toutes les hôtelleries existant en la comté de Savoie.

Le mariage de Prigent du Rocher avec Aldobrande Fenouil eut lieu le 25 mars, ainsi que l'avait permis l'évêque, lequel voulut, en outre, par faveur spéciale, donner lui-même la bénédiction nuptiale aux jeunes époux.

Donc ce jour-là, tout Saint-Jean était en ruine. Il y avait foule dans les rues que devait parcourir le cortège. A la porte Bonrieux, dans la rue du même nom, sur la place Mauconseil, à la porte Maranche.

On admirait unanimement la splendide décoration de la cathédrale. On avait disposé, sous la porte, un autel entouré de massifs de feuillages auxquels se suspendaient des guirlandes de fleurs, ornées de vases, de candélabres, de torches de cire, et devant lequel on voyait deux prie-Dieu drapés de tentures blanches, auprès desquels étaient dressés, sur une estrade surmontée d'un dais, un fauteuil et une petite table.

Quelques maisons étaient pavoisées ; des branches de buis et de sapin jonchaient les rues. Les cloches sonnaient à toute volée, mêlant aux clameurs de la foule leur chant joyeux et sonore. Le cortège nuptial sortit à neuf heures du matin de la demeure de Rose Aubanel, veuve le Bréchet.

En tête, marchaient deux joueurs de violon, dont les pourpoints et les chausses disparaissaient sous des flots de rubans blancs. Un jongleur, vêtu mi-parti de rouge et de vert, les suivait en faisant mille contorsions et mille grimaces.

Ce jongleur, envoyé par Miribel, suivant une coutume locale, devait courir et chanter devant les mariés, lesquels étaient tenus de le nourrir pendant huit jours. C'est ce qu'on appelait le droit de jonglerie.

Venait ensuite, conduite par son père, la mariée, ravissante de grâce et de beauté, sous sa blanche parure, puis tous les invités, en grand nombre, aux livrées des époux, et enfin Prigent du Rocher, donnant le bras à sa mère, fermait la marche.

Lorsque le cortège déboucha sur la place de la cathédrale, il fallut l'intervention des sergents du prince-évêque pour lui frayer un passage, à travers les rangs serrés de la multitude, qui criait :

— Loz au noble Prigent !

Le baron des Cuines et Villards, casque en tête, armé de toutes pièces, alla prendre place sur l'estrade, sous le dais. Il représentait le prince-évêque et devait percevoir le droit de mariage, droit dû au seigneur, lorsqu'un mariage avait lieu entre gens de conditions inégales.

Autour du mandataire de Miribel, se rangèrent les officiers de l'évêque ; son écuyer, M. de Maréchal, soutenant l'épée à lame flamboyante, emblème de la souveraineté tempo-

relle ; le chambellan des Colompnes, portant, sur un coussin de velours, la couronne à feuilles d'ache ; le sénéchal, le panetier, le maître d'hôtel, le fourrier, le camérier.

Prigent s'avança, se découvrit, mit un genou en terre devant le seigneur Sallières d'Arve, et lui remit une bourse renfermant six livres d'or et un sol d'Aiguebelle.

— Je reçois votre hommage, dit à haute voix le baron, et vous tiens quitte, sire du Rocher, de tous droits de *formariage*.

Il descendit alors de l'estrade, suivi de tous les officiers, et se joignit au cortège, qui se dirigea sur l'autel construit sous le porche.

La grande porte de l'église s'ouvrit alors à deux battants, et l'on vit paraître, au haut des neuf degrés qui y conduisaient, l'évêque revêtu de la chappe d'or, la mitre au front, la crosse à la main, et entouré du clergé.

Les deux fiancés s'agenouillèrent sur le prie-Dieu, et la cérémonie commença.

Avant de procéder à la bénédiction des anneaux, l'évêque prononça à haute voix les paroles suivantes :

— Nous avons fait les bans dans cette sainte église, par deux dimanches continus, les parties ayant été dispensées d'un ban, et n'ayant trouvé nul empêchement à la légitime union ; encore les faisons derechef, première, seconde, troisième et quatrième fois. S'il y a quelque empêchement à ce mariage, qu'il le dise. Qui maintenant s'en taira et après en parlera, sera excommunié.

La foule cria de nouveau :

— Loz aux nobles fiancés !

L'évêque bénit alors les anneaux. Un clerc s'avança, portant un grand plateau d'argent sur lequel Prigent mit treize sols d'Aiguebelle.

Il en reprit trois, les autres devant appartenir au célébrant, et, passant l'anneau au quatrième doigt de la main d'Aldobrande, il lui dit :

— De cet anneau, je vous épouse.

Puis, remettant dans la main de sa fiancée les trois sols qu'il avait repris, il continua :

— Et de mes biens je vous dote.

L'évêque prononça ensuite les paroles sacramentelles.

Aussitôt après la bénédiction nuptiale, l'autel provisoire fut déplacé, la porte de l'église s'ouvrit, et le cortège pénétra dans la cathédrale à la suite du clergé.

La messe fut célébrée, et l'acte de mariage dressé après le dernier Évangile.

La cérémonie n'était point encore terminée.

Aldobrande, debout sous le porche, attendait que les porteurs de civières vinssent la chercher.

Il était d'usage que la mariée revint de l'église portée sur une civière ornée de branches de genévrier et que le mari l'escortât, monté sur un cheval blanc.

La foule, attentive, regardait curieusement, et jouissait par avance de l'embarras qu'allait éprouver la jeune épouse à se voir ainsi portée en triomphe.

Bientôt l'on vit apparaître quatre jeunes hommes, portant une civière garnie de coussins et tout entourée d'une haie de genévriers entrelacés de rubans blancs.

Derrière la civière, venait un magnifique genêt d'Espagne, d'une blancheur immaculée, conduit par un page à la livrée du marié.

— Oh ! oh ! s'écria Prigent, je ne me connaissais pas ce beau palefroi.

— Daignez l'accepter en souvenir de moi ! dit le baron des Cuines. Ce cheval me vient du comte de Savoie. Je suis trop vieux pour parader sur ce bel animal ! A jeune cavalier, cheval fringant !

Prigent remercia le seigneur Sallières d'Arve, et se mit aussitôt en selle.

Aldobrande fut placée sur la civière que les seigneurs entourèrent comme d'une garde d'honneur, et l'on se dirigea, aux acclamations de la foule, vers l'hôtellerie du *Chat-Vert couronné*, où devait avoir lieu le festin.

Il serait oiseux de décrire minutieusement l'ordonnance et la pompe de ce splendide repas. Seulement, le seigneur de Belletruche déclara n'avoir jamais mieux diné : éloge précieux à recueillir, et qui laisse entrevoir jusqu'où l'on avait poussé la magnificence et la profusion.

Le repas terminé, les mariés, suivis seulement de leurs familles et des Aubanel, rentrèrent à la maison du Rocher.

— Il n'a manqué qu'une chose à notre bonheur, dit Prigent à sa sœur en lui donnant un baiser : tu n'étais pas avec nous.

— Mon frère, ma sœur bien-aimée, répondit Eulalie en souriant, j'étais avec vous en esprit.

Mais ces fêtes, ne furent pas terminées aussitôt. Pendant neuf jours, les festins succédèrent aux festins et les fêtes aux fêtes.

IX

DANS LEQUEL IL EST DÉMONTRÉ QUE LES LARMES SUIVENT LE RIRE DE BIEN PRÈS

— Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. Tel est le proverbe populaire qui sous une forme un peu triviale, renferme une leçon de haute philosophie.

La douleur succéda à la joie, les larmes au rire, la disette à l'abondance, la guerre à la paix... Tout disparaît, en ce monde, pour renaître plus tard et disparaître encore ! Chaque médaille a son revers ; le malheur et le bonheur sont perpétuellement aux prises, et le second n'est point toujours victorieux du premier.

Il en fut ainsi pour la famille du Rocher. Prigent avait oublié ses peines passées, pour ne plus s'occuper que du bonheur présent. Il livrait son cœur à l'espérance, croyait en l'a-

venir et voulait que tout le monde fût heureux autour de lui.

Dieu en avait décidé autrement.

La santé d'Eulalie n'avait pu résister aux chocs qui l'avaient frappée.

En voyant Prigent revenir sans Baldoph, elle avait perdu tout espoir de revoir son fiancé : elle se sentit atteinte au cœur.

Peu de jours après, elle revoyait ce mystérieux personnage qu'elle avait appelé "seigneur" et dont l'extérieur était celui d'un mendiant. La vue de cet homme avait éveillé en elle de bien cruels souvenirs ! Neus savons que ce Jérôme avait été mêlé aux événements de Saint-André, en 1248. Le père et le frère d'Eulalie étaient morts... là-bas ! — comme disaient ceux qui avaient été les témoins de la catastrophe.

Cet homme, qu'elle avait recueilli et qui dormait paisiblement sous le toit de sa mère, n'était-il point l'assassin de Pierre et de Matthias du Rocher ? N'avait-il point prêté son aide au rapt de Baldoph ?

La jeune fille l'ignorait, mais elle se rappelait avoir vu ce Jérôme autrefois, alors qu'il portait un titre de seigneur ! Elle avait rencontré cet homme à l'endroit où cinq mille personnes dormaient aujourd'hui de l'éternel sommeil.

Depuis le jour du mariage de son frère, l'état d'Eulalie empira ; elle-même sentit sa mort prochaine.

Le mardi-saint, il y avait grande désolation dans la maison du Rocher. Blandine allait et venait d'une chambre à l'autre, le visage inondé de larmes et poussant des sanglots à fendre le cœur.

Au pied du lit d'Eulalie, deux hommes s'agenouillaient : Prigent et le mendiant Jérôme. Leurs yeux étaient secs, mais une expression de douleur navrante couvrait leur visage.

Aldobrande se tenait debout au chevet du lit de la mourante. Sa pâleur, ses traits fatigués, ses yeux cernés, témoignaient que, depuis longtemps, le sommeil n'avait pas clos ses paupières.

Eulalie, avec son visage blême, ses yeux sans regard, ses lèvres bleues, ressemblait à une statue de cire. Un rayon de soleil, passant à travers les courties, l'éclairait de sa vive lumière, et faisait resplendir, comme une auréole d'or, les beaux cheveux blonds au milieu desquels sa tête était comme noyée.

Les mains étendues sur le drap blanc, elle restait immobile, plongée qu'elle était dans un recueillement profond.

Le plancher était jonché de fleurs, dont les parfums pénétrants embaumaient l'atmosphère ; au milieu de la chambre se dressait une table recouverte d'une nappe blanche ; un crucifix de cuivre y reposait, entre deux torches allumées.

Le son argentin d'une clochette se fit entendre et, peu après, un prêtre entra, portant le Viatique sacré.

Le prêtre commença l'auguste cérémonie.

Eulalie reçut, avec respect, avec reconnaissance, le pain des anges, ce pain divin dont tout chrétien veut se nourrir avant de partir pour le voyage de l'éternité.

Elle reçut le sacrement avec une admirable piété ; ses traits étaient revêtus d'une angélique expression de résignation et d'espoir.

Le prêtre lui administra ensuite l'Extrême-Onction, et les assistants commencèrent aussitôt les prières des agonisants.

Eulalie appela d'un regard sa mère auprès d'elle.

— Ma mère, lui dit-elle d'une voix faible, je voudrais bien rester seule un instant avec Jérôme.

Blandine, étonnée au plus haut point — car elle ignorait quels liens pouvaient exister entre sa fille et cet homme — obéit néanmoins à ce désir et pria les assistants de s'éloigner.

— Que veux-tu dire à Jérôme ? demanda-t-elle pourtant à la mourante, lorsqu'elles furent seules ensemble.

— Ma mère, c'est un secret qui doit rester éternellement entre Dieu, lui et moi.

Blandine sortit sans répondre.

Un instant après, la porte s'ouvrit et Jérôme entra, s'avançant lentement vers le lit, et, tombant à genoux, il fonda en larmes :

— Seigneur, lui dit la mourante, approchez !

Il se leva et vint auprès d'elle.

— Ah ! s'écria-t-il avec désespoir, pardonnez à un malheureux coupable ; ne nous quittez point sans m'accorder ce pardon, au nom de tous ceux que j'ai frappés !

Eulalie lui jeta un regard de pitié :

— Oui, dit-elle avec effort, je vous pardonne et je vous promets de prier pour vous, là-haut, si Dieu ne me juge point moi-même indigne de pardon !

Il saisit la main de la jeune fille et la couvrit de baisers :

— Oh ! merci, dit-il, merci !

— Et maintenant, reprit Eulalie, allez en paix, Jean des Avanchers !

Quand la famille entra dans la chambre, Jean des Avanchers, toujours à genoux, pleurait silencieusement.

— Que voulez-vous à cet homme, sœur ? demanda Prigent.

Eulalie regarda son frère en souriant doucement :

— Je voulais, cher frère, lui dire qu'il ne quittera plus la maison du Rocher. C'est le dernier vœu de votre sœur mourante. Il y a un secret entre nous, respectez-le.

Une toux violente l'interrompit, ses yeux se refermèrent !

— Ah ! s'écria Blandine désespérée, la pauvre enfant se meurt !

L'agonie commençait en effet.

Pendant trois heures, ce pauvre corps subit les tortures les plus cruelles, les douleurs les plus atroces ! Les spasmes succédaient aux spasmes, les convulsions aux convulsions.

La jeune fille se tordait sur son lit, et râlait d'angoisses. Si la douleur semblait devenir un instant moins intense, un hoquet effrayant déchirait la poitrine de la moribonde.

Puis Eulalie tomba dans un abattement profond.

Peu à peu, elle reprit quelque force et, d'un regard, appela ses amis auprès d'elle.

— Ma mère, dit-elle faiblement... adieu ! adieu !... s'il revient, dites-lui que son nom... !

Prigent s'approcha :

— Et vous... pensez à moi... soyez heureux. Ah ! qu'il est cruel... d'aimer... et de mourir... Ah ! Jésus... Marie... ma mère !

Sa tête, qu'elle avait soulevée avec effort, retomba sur l'oreiller. Ses yeux s'ouvrirent d'insurmountablement, elle murmura le nom de Jésus, un profond soupir s'exhala de ses lèvres, son corps se roidit dans un dernier spasme.

Le jeudi-saint, vers six heures du soir, un cavalier, monté sur un cheval bai à forte encolure, franchissait la porte de la Cluse et pénétrait dans la ville de Saint-Jean.

Ce cavalier, homme de taille moyenne, un peu gros, paraissait âgé d'une soixantaine d'années.

Les rues étaient désertes ; cependant, notre homme avisa, devant une maison, un jeune garçon auquel il demanda où se trouvait la maison de la dame le Bréchet.

L'enfant lui répondit :

— Marchez tout droit devant vous, prenez la rue de l'Orme, puis la rue Bordière, tournez à droite sur la place du Marché, virez à gauche, passez la porte Bonrieux...

Le cavalier, impatienté, lui jeta un *merci* dédaigneux et continua son chemin sans entendre le reste.

Il arriva bientôt devant la porte Maranche, la franchit résolument, et se trouva sur la place de la cathédrale, qu'une foule nombreuse remplissait.

— Hé ! manant ! cria-t-il à un pauvre hère qui le regardait avec l'étonnement curieux des gens de province, que se passe-t-il ici et qu'attend cette foule ?

L'homme se découvrit et répondit humblement :

— C'est la procession des pénitents qui va sortir.

— Ah ! Et pourquoi la cathédrale est-elle tendue de noir ?

— C'est l'enterrement d'une jeune damoiselle qui va sortir aussi.

— Merci, manant !

Le cavalier dominait la foule et semblait y chercher un visage connu. Tout à coup, il laissa échapper une exclamation d'étonnement, poussa son cheval vers un homme debout à quelques pas de lui, et frappa un petit coup sur l'épaule de cet homme.

— Eh ! s'écria-t-il, je ne me trompe point, c'est bien le compère Tardiguet !

Le cordonnier se retourna, et, toisant son interlocuteur :

— Oui, oui, dit-il, c'est bien... !

Il s'interrompit et resta bouche bée :

— Et oui, c'est moi, continua le cavalier d'un ton de bonhomie, moi, Pétrémend le Bréchet !

Il sauta à bas de son cheval, et se jeta dans les bras du cordonnier, qui le pressa avec effusion sur sa poitrine.

— Quel est donc cet enterrement que l'on attend ici ? demanda le Bréchet après s'être enquis de sa femme et de sa fille.

— Ah ! c'est un grand malheur ! La pauvre enfant !... Eulalie du Rocher !

Pétrémend saisit le bras de Tardiguet et s'écria vivement :

— Ah ! mon Dieu !... Elle, morte ! Et moi qui... Ah ! je suis arrivé trop tard. Je lui apportais la nouvelle du prochain retour de Baldoph !

Crépin se disposait à questionner le Bréchet, mais le bruit qui se faisait autour d'eux les empêcha de continuer leur entretien.

A six heures et demie, les portes de l'église Notre-Dame s'ouvrirent, et le défilé de la procession commença.

Deux longues files d'hommes et de femmes, vêtus de robes blanches et le visage enfoui sous une capote percée de deux trous ronds à la hauteur des yeux, marchaient, pieds nus, un clerc à la main, en chantant les litanies de la Passion.

Ils précédaient douze hommes, semblablement vêtus, qui portaient chacun un des instruments de la Passion, et qui entouraient le doyen d'âge de la cité, lequel cheminait courbé en deux, fléchissant sous le poids d'une énorme croix de bois.

Le clerc, en ornements violets, fermait la marche.

Rien de plus étrange à voir que cette longue suite de gens ensevelis sous des saies blanches, avec des torches ardentes qui flambaient au-dessus de leur tête, et jetaient sur la foule agnoulée leurs clartés rougeâtres.

Derrière la procession, venait un cortège funèbre.

Toute la noblesse et toute la bourgeoisie de la ville précédaient un cercueil ouvert, porté par quatre jeunes filles et dans lequel on pouvait contempler, immobile et glacé, le cadavre d'Eulalie.

Derrière le cercueil, après le prêtre qui psal-

modiait à demi-voix le *Laudate, pueri, Dominum*, s'avançant Blandine du Rocher, soutenue par son fils et Césaire Fenouil ; Aldobrande, Gengoux, Marthe et Rose Aubenel, suivaient la famille éplorée.

Pétremand le Bréchet se mit à sangloter et se cacha derrière Tardiguet pour ne point être vu : "Que faites-vous ? demanda le cordonnier, et pourquoi vous cacher ainsi ?"

Pétremand attendit, pour répondre, que le cortège funèbre eût dépassé la porte Marenche.

Quand les dernières lueurs des flambeaux eurent disparu, il prit le bras de Tardiguet et saisit, de la main gauche, la bride de son cheval :

"Conduisez-moi à une hôtellerie, dit-il alors, et ne parlez à personne de mon retour."

Crépin se disposait à répondre par une nouvelle question, mais Pétremand ne lui en donna pas le temps :

"Il faut, continua-t-il, que mon arrivée reste secrète jusqu'à demain, et que, dès ce soir, je voie Monseigneur le prince-évêque !"

"Il y a donc quelque chose en l'air ?"

Pétremand approcha sa bouche de l'oreille de son compagnon :

"Vous souvenez-vous de Mainvilliers ?" lui demanda-t-il à voix-basse.

Crépin trembla de tous ses membres.

"Eh bien ! il s'agit de Mainvilliers !"

(A continuer.)

LES PROCÈS CÉLÈBRES

LE COMTE PONTIS DE SAINTE-HÉLÈNE

(Suite et fin.)

Ils comparut donc seul, le 2 juillet, c'est-à-dire quarante jours après son arrestation, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Cholet, aux fins de constatation d'état civil et de reconnaissance d'identité. Le siège du ministère public était occupé par M. l'avocat général Agier, qui fut plus tard un des meilleurs présidents au criminel, et que les lecteurs du *Figaro* ont déjà vu figurer dans ses comptes-rendus de procès célèbres. Le défenseur de l'accusé désigné d'office par la Cour, était M. Dupin jeune (Philippe), le dernier des trois Dupin, qui débutait alors dans une carrière que la mort interrompit en pleine maturité d'une éloquence de premier ordre.

Coignard, après avoir déclaré qu'il resterait muet si M. le président l'interpellait sous ce nom qui n'était pas le sien, consentit à se laisser appeler : "Accusé," et maintint qu'il se nommait Pontis de Sainte-Hélène. On s'attendait à cette réponse, et il n'y eut qu'à introduire les témoins à charge, dont cinq, anciens forçats libérés, le reconnuent sans hésitation ; Calmels en tête et plus affirmativement que les autres, puisqu'il avait été attaché deux ans à la même chaîne.

L'accusé ne fit que sourire. "Ces gens-là, dit-il, sont dupes d'une ressemblance fâcheuse. Je demande, avant l'audition des autres témoins, qui ne sont pas des galériens, j'aime à le croire, le renvoi à une autre audience pour me donner le temps de faire venir mes témoins à moi."

La cause fut continuée au 10 du même mois, devant une affluence considérable. Les témoins cités à la requête de la défense furent :

Un vénérable ecclésiastique, l'abbé Lambinet, supérieur du séminaire du Soissons, qui crut se rappeler vaguement avoir vu, mais sans pouvoir préciser l'époque, l'accusé en Espagne ; un sieur Creuil, garde-magasin à Malaga, qui déposa qu'en 1812, un de ses voisins lui montrant l'accusé, lui dit : "C'est le comte de Sainte-Hélène, avec qui j'ai servi en Amérique."

Et enfin, un négociant espagnol qui dit : "J'ai connu le senior que voilà à Cadix, où il s'appelait le comte de Sainte-Hélène ; mais il me semble bien changé depuis."

Quant aux témoins à charge, leurs dépositions furent accablantes de précision :

Viguier (Paul-Emile), cultivateur à Langeais. — Connaît toute la famille de l'accusé. C'est lui qui a fait entrer Pierre Coignard dans les grenadiers du Directoire. Son père existe encore, et le témoin s'étonne de ne pas le voir à l'audience.

Viguier (Elizabeth), femme du précédent. — Je reconnais si bien Pierre, que c'est lui qui a tenu, il y a vingt-deux ans, mon garçon sur les fonts de baptême.

Bourgeois, surveillant aux Tuileries. — A servi avec l'accusé, en l'an VI ou VII, dans les grenadiers du Luxembourg.

Métrás (Angélique), sans profession. — Impliquée en 1801 dans le procès de Coignard, et condamnée avec lui pour vol. "C'est, dit-elle,

un scélérat, qui a débauché ma fille, morte depuis dans la misère. Son nom seul me fait trembler."

Delannay (Louise). — Se rappelle très-bien l'accusé. Je l'ai revu au tribunal, et ensuite au poteau, quand on l'a exposé et marqué. J'étais bien jeune alors, et je disais à mon père : — "Quel dommage qu'un si beau jeune homme soit un voleur." (On rit.)

M. le président. — Il résulte de l'examen fait sur le corps de l'accusé qu'il a des cicatrices à l'épaule, mais que rien n'y indique la marque infligée en vertu de la loi.

Versabo (Louis), garde à pied ordinaire du roi. — Était, en l'an VIII, brigadier de gendarmerie à Langeais, où il a connu toute la famille Coignard, et notamment l'accusé.

On entendit enfin le commissaire de police, qui avait arrêté Coignard en 1801, et qui le reconnut. Le président ordonna ensuite d'introduire le dernier témoin (sensation), Alexandre Coignard, amené par les gendarmes. Les deux frères avaient d'abord l'air de ne se pas reconnaître. Puis, remarquant la vive émotion du plus jeune : "Voyons, dit M. le président, le reconnaissez-vous au moins pour Pontis ? Vous ne pouvez nier cela, puisque vous êtes impliqués dans les mêmes vols ?"

Alexandre baisse la tête sans répondre, et la cour n'insiste pas. Quant à Coignard, qui ne s'est pas troublé le moins du monde :

"Ce malheureux, dit-il, avec lequel j'ai le regret de me voir confondre, a servi sous mes ordres en Espagne. Il m'est venu voir à Paris où je lui ai fait du bien. (Murmures). Mais vous voyez vous-mêmes, messieurs, qu'il ne doit pas être mon frère." (Explosion d'indignation.)

Invité à donner quelques détails sur ses parents, son enfance, ses voyages, sa carrière militaire, son mariage, l'accusé s'embrouilla complètement, et finit par déclarer superbement "qu'il ne descendra plus à aucune explication." Il se sentait perdu, mais voulait, jusqu'au bout, lutter pour la galerie.

L'organe du ministère public n'eut pas de peine à établir que les preuves les plus écrasantes contre l'accusé résultaient précisément de l'impossibilité où il se trouvait d'expliquer les circonstances les plus naturelles de sa vie et de sa famille. Rien de plus étrange que les contradictions de cet homme qui, tantôt prétend appartenir aux Pontis du Poitou, tantôt aux Pontis d'Alsace, qui n'ont rien de commun entre eux. Les papiers qu'il produit ne sont tous que d'audacieuses falsifications. L'acte de naissance de Soissons — et l'on sait qu'il a déclaré tour à tour être né à Châtillon et à Paris — a été surpris à la religion du notaire, au moyen de témoins qui n'étaient que des affidés. Les états de service, les blessures, les brevets de décorations sont en contradiction formelle avec les réponses même qu'il a faites devant le juge instructeur, et qui ne sont encore que des impostures. Tout prouve donc qu'il n'a rien de commun avec les Pontis ou les Sainte-Hélène et qu'il n'est autre chose que l'ancien condamné Pierre Coignard.

M. Dupin jeune, qui n'eut pas plaidé, quelques années plus tard, comme il le fit dans cette affaire, se laissa emporter, par son exubérance juvénile, à l'argumentation la plus incroyable. Quelques traits de cette défense montrent ce qu'était, même dans une bouche intelligente, la rhétorique judiciaire d'alors, empreinte encore, après les longs silences de l'empire, de la phraseologie ampoulée du barreau de la révolution :

... Concevez-vous, messieurs, qu'un échappé du bagne de Toulon se soit trouvé tout à coup apte à remplir les fonctions d'officier supérieur ? La bravoure peut être innée, mais les connaissances militaires ne s'acquièrent que par l'expérience des travaux de Mars. Eh quoi ! quand le maréchal duc de Dalmatie, si expert en fait de valeur et de talent, attestait qu'il ne connaissait pas d'officier plus digne du grade de chef de bataillon, n'était-ce pas dire que M. de Pontis en réunissait toutes les qualités ? N'est-ce pas attester qu'un usurpateur de noms aurait été trahi par son ignorance même ?

... D'ailleurs, les états de service qui lui ont été délivrés en Espagne portent la date et la désignation des blessures qu'il a reçues de 1804 à 1812 : cinq coups de sabre à la tête, un coup de baïonnette au bas-ventre, des hachures sur les pouces des deux mains, deux coups de feu aux jambes. Toutes ces cicatrices existent ; je les ai vues, et si l'on prétend que Mme Marcen lui a donné les papiers du comte de Sainte-Hélène, il faudra donc dire qu'elle lui a livré aussi ses blessures.

M. LE PRÉSIDENT, à demi-voix. — Pardon,

mais les états de service étant argués de faux, on peut aussi bien dire que c'est l'accusé qui a mis ses propres blessures au compte de M. de Sainte-Hélène.

Me DUPIN. — Soit, j'abandonne ce point de ma défense et je ne m'adresse plus qu'à la conscience de MM. les jurés. Et je leur dis : Prenez garde ! Oh ! oui, prenez garde de confondre l'innocent avec le coupable. Rappelez-vous ces fastes judiciaires où sont consignées tant d'erreurs irréparables ! Je ne vous rappellerai ni le faux Démétrius, ni le faux Martin Guerre : je prendrai mon exemple dans des temps plus rapprochés du nôtre ; je veux parler de l'assassinat du courrier de Lyon et de l'infortuné Lesurques, qui mourut sur l'échafaud, victime d'une fatale ressemblance. (Rumeurs diverses.) Dix-huit mois après, on reconnut l'erreur, on la déplora, mais il n'était plus temps ; le sang innocent avait coulé... Cependant, tous les témoins avaient reconnu Lesurques, et c'étaient des gens irréprochables. Ici, les témoignages les plus affirmatifs sont ceux de cinq forçats, et si l'erreur vous faisait rencontrer Pierre Coignard dans Pontis de Sainte-Hélène, et qu'un jour cette erreur fût reconnue, vous n'auriez pas la consolation des juges de Lesurques qui, du moins, prononcèrent sur l'affirmation d'honnêtes gens. Je m'arrête, croyant en avoir assez dit pour que votre verdict affirme que l'état de citoyen ne dépend pas des impostures et des intrigues.

Après une heure et demie de délibération, le jury, conformément aux conclusions de M. l'avocat-général, déclara l'identité constatée, et la Cour ordonna par son arrêt, que la condamnation de l'an IX contre Pierre Coignard sortirait son plein et entier effet, mettant au surplus l'accusé à la disposition de M. le procureur-général pour procéder à l'instruction des nouveaux crimes qui lui étaient imputés.

En entendant cet arrêt, Coignard s'écria : "Messieurs, Dieu vous demandera compte de ce jugement..... j'en appelle."

* *

Mais la Cour de cassation rejeta son pourvoi et l'instruction du deuxième procès, le procès de fond, continua sans s'interrompre pendant onze mois d'une investigation des plus minutieuses, par suite de laquelle, le 22 juin 1819, Coignard reparut pour la troisième fois devant la Cour d'assises, en compagnie de ses sept complices, savoir :

Rosa Mercédès Marcen, se disant comtesse Pontis de Sainte-Hélène, sans profession, 28 ans, née à Madrid ;

Alexandre Coignard, cultivateur, 30 ans, né à Langeais ;

Laurence Laurent, sans profession, 27 ans, née à Paris (concubine du précédent) ;

Joseph L'excellent, limonadier, né à Paris ;

Scoffier, ex-garde magasin, né à Turin ;

Etienne Carrette, fabricant de bijoux à Paris ;

Et Jean-Baptiste Lenormand, portier à la grille de l'Orangerie de Versailles.

Pierre Coignard, tenant toujours pour non avenu l'arrêt statuant sur son identité, répondit avec assurance à la question préliminaire d'usage : "Je me nomme le colonel comte Pontis de Sainte-Hélène." Il demanda, du reste, la remise de la cause à une autre session, prétextant qu'ayant passé dix mois au secret, il n'avait pu prendre connaissance de la procédure, et ajoutant que, si la remise lui était refusée, il ne répondrait pas.

Les débats où, bien que Coignard ne fit plus illusion à personne, le public privilégié se porta avec empressement, durèrent cinq jours et ne roulerent guère, sans incidents caractéristiques, que sur des vols et des faux d'une vulgarité absolue. Les moyens de défense des accusés ne consistèrent de même qu'en dénégations. Pierre Coignard, continua à jouer son rôle de colonel et de comte, que la cour et le jury finirent par ne plus prendre au sérieux. Rosa Marcen prétendit avoir toujours ignoré les mauvaises actions de Coignard, qui se cachait d'elle et qu'elle a toujours pris pour ce qu'il disait être. Alexandre Coignard, qu'on avait arrêté en flagrant délit de vol, la nuit, en train de forcer la caisse du banquier Montjoyeux, répondit au président qui lui faisait observer qu'on aurait pu le tuer sur place : — "Il eut été glorieux, monsieur le président, pour un voleur, de mourir sur un coffre-fort."

Les témoins, au nombre de près de cent, ne firent que d'insignifiantes dépositions. L'intendant militaire Prévost racontant comment Coignard s'y était pris pour lui

faire croire qu'il était le cousin de sa femme, née de Pontis, ajouta qu'il lui avait présenté Rosa Marcen non-seulement comme sa femme légitime, mais comme la fille du "vice-roi de Malaga." Coignard fit observer qu'il serait bon d'entendre Mme Prévost et affecta une vive douleur quand on lui répondit que cette dame était morte.

M. l'avocat-général Hamelin, très-énergique contre les deux frères Coignard et Rosa Marcen, s'en remit à la sagesse du jury sur tous les autres chefs d'accusation.

Mes. Millot pour Pierre Coignard, Lamy, Dupin jeune, Pinel, Rigal, Guillemain et Maret plaident avec la même modération.

Le 27 juin, les jurés répondirent aux nombreuses questions qui leur avaient été soumises, par un verdict qui acquittait Rosa Marcen, la fille Laurent, Carrette, Lenormand et Scoffier, et déclara (on sait que le régime des circonstances atténuantes n'existait pas alors) L'excellent coupable de vol simple, et les deux Coignard coupables de tous les crimes à eux imputés. La cour condamna en conséquence :

L'excellent, à cinq années d'emprisonnement ;

Pierre et Alexandre Coignard aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure des lettres T. P.

Alexandre se livra au plus violent désespoir ; Pierre, au contraire, s'écria : "Vous ne parviendrez pas à flétrir, même par la main du bourreau, tant de blessures reçues pour ma patrie."

* *

Dirigés, après le rejet de leur pourvoi sur le bagne de Brest, les deux frères y eurent des fortunes diverses. Pierre, refusant de travailler, écrasant de son orgueil ses compagnons d'abjection et de misère qui ne l'appelaient que M. le comte, tenta plusieurs fois de s'évader, ce qui lui valut un redoublement de sévérités, et, après des années de double chaîne, mourut à l'hôpital sans avoir jamais reçu de nouvelles de Rosa Marcen. Quant à Alexandre, après quarante ans de séjour au bagne, il fut transféré dans la maison centrale de Molun, où il mourut la veille même du jour où sa grâce était signée.

Telle fut la fin du légendaire comte de Sainte-Hélène, objet encore aujourd'hui — ainsi que celui de ses pareils, plus étonnants encore comme audace — de l'admiration et des commentaires du monde des malfaiteurs.

LES SOLDATS DE PIE IX

On a remarqué que pas un des soldats protestants qui faisaient partie de l'armée de Pie IX, n'est mort sans avoir obtenu, pour prix de son dévouement à la plus sainte des causes, la grâce d'être réconcilié avec l'Eglise. A Castellidardo, il se trouvait dans les rangs pontificaux un Suisse lucernois, du nom de Jeker, qui se battit comme un lion, et reçut plusieurs balles dans le corps. Sa qualité de protestant lui valut des égards de quelques officiers piémontais librepenseurs, qui lui permirent d'aller où il voudrait. Il se fit transporter à Rome. On le déposa à l'hôpital dans un état désespéré. Là, ses premières paroles furent : "Je veux voir Pie IX !" Pie IX averti était le soir même au chevet de son lit.

"Saint-Père, murmura le blessé, je suis heureux d'avoir souffert pour vous !"

— Merci, mon cher fils, répondit tendrement Pie IX.

— Saint-Père, je suis protestant.

— Je le savais, mon fils.

— Saint-Père, je vais mourir, je le sens ; mais je meurs heureux, puisque vous êtes près de moi ; et mourant pour l'Eglise catholique, pourrais-je mourir ailleurs que dans son sein ?

Le visage attristé du Pontife s'illumina d'une joie céleste. Il embrassa l'humble soldat, puis, levant les yeux au ciel, il étendit les mains sur sa tête et ce fut sous l'influence de cette bénédiction tant désirée que le protestant rentra dans le giron de l'Eglise, reçut les derniers sacrements, et rendit quelques heures après son dernier soupir.

On sait combien de conversions se sont opérées parmi les anglicans, grâce aux écrits du docteur Pusey et de son école. Près d'un millier de ministres, membres de cette école, donnèrent ou suivirent l'exemple et abjurèrent successivement ; mais d'autres ont différé et différencient encore à l'heure présente. Pie IX, avec cette finesse enjouée qui le caractérisait, disait un jour à quelques-uns de ces derniers : "Vous êtes comme les cloches qui appellent les fidèles à l'église ; mais vous n'y entrez pas."

LA GUERRE D'ORIENT



LE GRAND-DUC NICOLAS, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES RUSSES



ABD-UL-KERIM PACHA, GÉNÉRALISSIME DE L'ARMÉE TURQUE



MES ENFANTS, SOYEZ SAGES !

POSITION TERRIBLE

Les correspondances de Saint-Petersbourg signalent un fait de la plus haute gravité, qui a fait courir à la ville de Cronstadt un terrible danger.

Cette forteresse possède un dépôt de poudre très-considérable : 12 à 15,000 poudres y sont déposés dans d'immenses caves. Un poud est une mesure équivalente à 16 kilogrammes.

Une fois les feuilles de livraison dûment signées, ceux qui avaient apporté ces poudres se retirèrent, et l'on se mit en mesure d'emmagasiner les barils dans les caves, en les vérifiant avec toutes les précautions d'usage.

Tout à coup, il s'évanouit sans prononcer un seul mot. Un officier supérieur, qui surveillait l'opération, croyant que son subalterne avait une attaque, demanda de l'eau pour lui frotter les tempes.

On comprend le saisissement de cet officier. Il fit immédiatement inonder d'eau le baril, et tous les autres furent soumis à une investigation des plus minutieuses.

Une enquête a été ordonnée. Jusqu'ici on ignore si le fait doit être attribué à une criminelle malveillance ou à une impardonnable négligence.

NOUVELLES DIVERSES

—On a reçu de Québec 34 chars destinés au chemin de fer du Nord.

—Le prince régnant en Roumanie est Charles I, qui est âgé de 38 ans. Il est fils du prince Charles-Antoine, son prédécesseur, qui a été détrôné en 1866, et appartient à la famille Hoenzollern, dont le chef, comme on sait, règne sur l'empire d'Allemagne.

—La Roumanie est un état vassal de la Turquie.

—Vendredi dernier, le quatre du courant, Madame Ed. Casaubon, de l'He-du-Pads, a mis au monde trois filles. Les trois enfants et la mère sont en parfaite santé.

—Un détachement d'arpenteurs du chemin de fer du Pacifique est parti vendredi, le 4 courant, pour la Colombie Anglaise.

—Le département de l'intérieur a accordé un contrat pour la confection de vingt-cinq tuniques rouges, recouvertes de broderies d'or, qui devront être offertes aux chefs indiens.

—La navigation ne s'ouvre pas plus tard à Manitoba qu'à Montréal, comme on peut le voir par l'extrait suivant du *Métis* du 26 avril :

« La glace a fini de passer dimanche soir, et la navigation s'est ouverte lundi matin, 24 avril. Le *Manitoba* est arrivé le même soir vers quatre heures, avec quelques passagers et du fret. Il est reparti mardi avant-midi. »

—La glace et l'eau haute ont enlevé une lièvre considérable des côtes de Saint-Boniface, cette année, à partir du couvent des RR. SS. de la Charité, jusque vis-à-vis la pointe Douglass. Certains effondrements n'ont pas moins de vingt pieds de large.

—Un procès qui dure depuis 1836, vient de finir en Angleterre ; il s'agit d'une réclamation de lord et lady Forester contre le gouvernement des Indes. Lady Forester, veuve d'un M. Dyce Sombre, demandait le paiement d'une somme de sept cent cinquante mille francs et les intérêts de la dite somme, à 12 1/2, taux légal dans ce pays du soleil. Après trente années de lutte, lady Forester a triomphé. Le gouvernement de l'Inde lui rendra d'abord ces sept cent cinquante mille francs, puis on lui comptera trois millions deux cent cinquante mille francs pour les intérêts de son capital. Lady Forester n'a rien perdu pour attendre.

—On parle d'une foule d'aspirants à la place de sénateur laissée vacante par la mort de l'hon. Chas. Wilson.

—Une dépêche reçue de New-York, dimanche, 13 courant, annonce que le *City of Brussels*, sur le sort duquel on entretenait tant de craintes, a été rencontré mardi, le 8 courant, à 1,500 milles de Queenstown, par le *City of Richmond*. Trois heures après avoir quitté le port de New-York, son arbre de couche s'était brisé, et il continuait sa route à la voile ; il est attendu à Liverpool vers le milieu de cette semaine.

Cette nouvelle a été reçue à Montréal avec un grand sentiment de joie.

—M. Currier, député d'Ottawa à la Chambre des Communes, qui avait donné sa démission à la fin de la session, a été réélu la semaine dernière avec plus de 1,200 voix de majorité. M. Currier est conservateur.

—M. Norris, député de Lincoln, qui avait résigné en même temps que M. Currier, a été également réélu par une majorité de 86 voix.

—La nouvelle de la démission de l'hon. M. Anglin est contredite.

—Dimanche dernier, 13 mai, était le quatre-vingt-cinquième anniversaire de la naissance de Pie IX.

—Le calme et l'ordre paraissent définitivement rétablis à la Nouvelle-Orléans. Le gouverneur démocrate, Nicholls, installé après le retrait des troupes fédérales, voit son autorité reconnue. Les conservateurs louisianais se réjouissent, et considèrent leurs épreuves comme finies, après un bon point en près de quatre années. C'est un tyran qui de la part du président Hayes, dont on n'espérait pas autant.

LA MANIE DE L'HERITAGE

LA SUCCESSION GIRARD

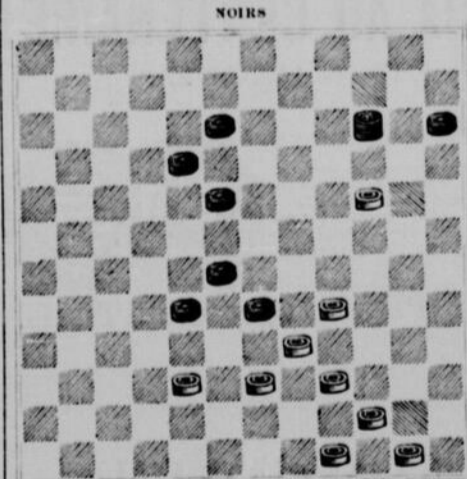
On lit dans le *Courier des Etats-Unis* :

« Il y a des manies épidémiques, comme il y a des maladies épidémiques. L'exposition du Centenaire a eu un singulier effet, le plus inattendu, assurément, sur l'esprit d'une partie du peuple français. Beaucoup de gens qui l'ignoraient auparavant ont appris—sans doute par des revenants d'Amérique—qu'il avait existé, à Philadelphie, un Français du nom de Stephen ou Etienne Girard, mort en 1831, et ayant laissé une immense fortune dont il avait disposé par testament pour la fondation d'un collège qui porte son nom, ou en faveur de divers établissements d'utilité publique. Il en est résulté qu'une masse de Girard se sont mis à étudier leur généalogie, à laquelle ils n'avaient jamais songé auparavant, et qu'il s'en est trouvé une pléiade ayant, croyant ou prétendant avoir des droits à l'héritage du défunt millionnaire franco-américain. Cette fièvre de succession, qui dure encore, s'est traduite et se traduit journellement par une avalanche de lettres qui pleuvent dru comme grêle, une centaine depuis deux mois—notamment au consulat de France à Philadelphie, la plupart accompagnées de pièces et de titres à l'appui. Les plus ardents menacent de faire le voyage tout exprès, et il est même question d'un huissier—*proh, pudor!* qui se disposerait à braver "les flots orageux" pour venir faire valoir les droits d'un de ses clients. Les départements, particulièrement infectés de la contagion, sont ceux de la Loire, de la Haute-Loire et de la Gironde. C'est dire qu'il y a beaucoup de gasconnades dans ces prétentions foisonnantes ; mais peut-être aussi y a-t-il des Girard de la bonne souche, ayant des titres authentiques de parenté, et pensant sincèrement avoir des droits de revendication. Inutile de dire que les uns et les autres s'agitent dans le vide, attendu que Stephen Girard a laissé un testament en bonne forme, en vertu duquel sa fortune a reçu une destination sans appel. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir décourager personne, ces braves gens auront au moins la satisfaction de pouvoir se glorifier du nom qu'ils portent. A défaut d'argent, leur ancêtre leur a légué l'exemple de ses vertus, ce qui, pour les âmes bien nées, est le plus précieux héritage. »

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

PROBLEME No. 73



Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 71

Table with 2 columns: 'Les Blancs jouent de' and 'Les Noirs jouent de'. It lists numbers for each player's turn, such as 56, 49, 55, 44 for the first row.

Solutions justes du Problème No. 71

Montréal:—M. Ar. Peltier.

Holyoke, Mass.—John Gadbois

Autre Solution du problème No. 70

Holyoke, Mass.—John Gadbois.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions du problème No. 18: MM. J. A. Cusson, Northampton, Mass.; "B." Saint-Liboire; H. M. Z. Delaunais, Québec; J. Lalonde, Dr. D. P. O. Giroux; M. N. Toupin, J. E. Giroux, Montréal; A. C. St. Jean; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; L. O. P. Sherbrooke; N. P. Sorel.

Solutions du problème No. 19: MM. Z. Delaunais, H. M., Québec; N. P. Sorel; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; L. O. P. Sherbrooke; J. A. Cusson, Northampton, Mass.; "B." Saint-Liboire; P. O. Giroux, L. J. P. M. Toupin, Dr. D., J. E. Giroux, Montréal.

D. J. A. Hamel, Baie Saint-Paul.—Votre problème est reçu. Merci.

TOURNOI D'ECHECS A QUEBEC

Voici le résultat du second tournoi d'échecs qui a eu lieu à Québec, vendredi, 4 courant :

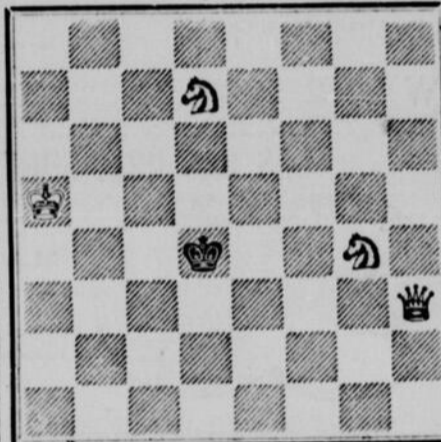
Table with 2 columns: 'En dedans des murs' and 'En dehors des murs'. It lists names and their scores, such as E. Sanderson, D. R. MacLeod, Dr. Schuyler, R. Blackiston, A. J. Maxham, E. H. Duval, E. Burke, J. O'Farrell, R. MacLeod, F. Johnson, F. Andrews, E. Holt, E. T. Fletcher, E. Pope, M. J. Murphy, W. R. Dean, D. C. McKedie, A. Frew, A. Chouinard, T. MacNaughton.

* Partie nulle.

PROBLEME No. 22

Composé par M. J. E. LAMER, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 18.

Table with 2 columns: 'Blancs.' and 'Noirs.'. It lists moves like 1 P 8e T D fait C, 2 D 8e D échec et mat, 1 R 2e R (A), 1 Ad libitum, 2 D 7e T D échec et mat.

PROBLEME No. 23

Composé par M. E. B. Cook, Montréal.

Table with 2 columns: 'Blancs.' and 'Noirs.'. It lists moves like 1 R 8e D, 2 T 3 C D, 3 C 3 D, 4 P 3 F R, 5 P 5 R et 7 F D, 1 R 4 D, 2 T prend F meilleur, 3 Ad libitum.

SOLUTION DU PROBLEME No. 19.

Table with 2 columns: 'Blancs.' and 'Noirs.'. It lists moves like 1 F 7e F R échec, 2 C 2e R, 3 C 1er F D, 4 C fait échec et mat, 1 R 4 F D, 2 T prend F meilleur, 3 Ad libitum.

Et autres.

—Le papier Rigolot, pour sinapismes, est le seul adopté par les hôpitaux civils de Paris, par leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine française, pour le service des ambulances et de la flotte.

Le seul adopté par l'Anirauté pour le service des hôpitaux maritimes et militaires de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes.

Le seul dont l'entrée de l'empire soit autorisée par le Conseil impérial de santé du Czar de toutes les Russies.

Se trouve dans les principales pharmacies du Canada.

Vente en gros: A. DELAU, 223, rue McGill, Montréal.

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Editeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

2, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse.



Province de Québec, Département de l'Immigration du Gouvernement.

Les personnes qui auraient besoin de Fermiers, Artisans, Serviteurs et autres, devront s'adresser à

B. IBBOTSON,

Agent de l'Immigration du Gouvernement

8-20-26-115

No. 19, rue St. Bonaventure.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec.") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application de ce, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premiers semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

8-20-11-126



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre. Les termes seront comme suit: L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevé. Les samedis, elle se fermera à midi. Le programme des études sera le suivant:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (mét. odes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les hauteurs lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TOISIÈME COURS.

Partie théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec.

8-20-11-110



MOULIN A VENT AUTOMATIQUE D'HALLADY
 POUR POMPER L'EAU SUR LES FERMES,
 SUR LES CHEMINS DE FER, ETC.

C'est le Moulin à vent le plus économique, en égard au pouvoir, au fini et aux matériaux qui entrent dans sa construction, et l'on garantit entière satisfaction.
 Demandez le Catalogue illustré et la Liste des Prix à
CHARLES GARTH & Cie
 Dominion Metal Works,
 536 à 542, RUE CRAIG.



USINE D'INSTRUMENTS AGRICOLES DU CANADA, Fabrique de Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux à Cheval, Moulins à Battre, etc., sans rivaux.
 Notre Motto est et a toujours été depuis 25 ans: "Le meilleur et le plus économique." Demandez des circulaires. On demande des Agents et on invite la correspondance de toutes les parties du monde. Escompte alloué aux Corporations Religieuses. G. M. COSSITT & FRERES, 92, rue des Enfants-Trouvés, Montréal.
 R. J. LATIMER, Agent. 8-20-9-117

MANUFACTURE DE VINAIGRE DE MONTREAL, No. 41, RUE BONSECOURS.

PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE, ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.
 MICHEL LEFEBVRE, Propriétaire.
 8-29-52-118

NOTRE MAGASIN

EST ENCORE TROP PETIT!

Les 5000 à 6000 acheteurs qui viennent chez nous tous les jours nous obligent d'agrandir encore notre magasin. Une allonge de 50 pieds et à deux étages sera terminée cette semaine.
 Nous ferons du 1er étage le plus beau département de Tweeds et Tricotés de Montréal.
 Le second sera consacré aux Tapis et aux Tailleurs. Notre magasin aura en conséquence 160 pieds de profondeur.
 Maintenant, avec l'espace dont nous pouvons disposer et les 150 commis que nous avons, nous osons nous vanter de pouvoir servir 500 à 600 personnes à la fois; et cela sans avoir à redouter la grande foule et l'encombrement qui ont toujours empêché grand nombre d'acheteurs de venir à notre magasin.
 Les lots immenses de Tweeds de fantaisie et de Tricotés français et anglais que nous venons d'acheter aux derniers encans seront maintenant exhibés et vendus dans notre immense nouveau département.
 Nous avons les plus belles lignes de Tweeds du printemps que l'on puisse désirer.
 Nos Tricotés sont tous dans les derniers goûts.
 Et nos prix sont comme toujours bien plus bas que partout ailleurs.
 Nos tailleurs sont en grande renommée.
 Et depuis que nous avons établi dans notre maison un département de Tailleurs, les ordres nous arrivent de toutes parts; parce que nous vendons nos habits faits à ordre 50 par 100 meilleur marché que tout marchand-tailleur.

A. PILON & CIE., 615, RUE STE. CATHERINE, MONTREAL.
 A l'Enseigne de la Boule Verte.

A. PILON, L. J. PELLETIER. 7-37-52-57

AUGUSTE COUILLARD, MARCHAND DE FER, RUE ST. PAUL.

qui s'est fait une renommée depuis plusieurs années par ses POELES de qualités supérieures qu'il vend à bon marché, a été obligé d'agrandir considérablement son Magasin, vu qu'il a profité de la crise et du bon marché, pour se procurer le stock le plus considérable de POELES, FOURNITURES DE MAISONS, PEINTURES, HUILE, VERNIS ET OUTILS POUR MENUISIERS

qui existe dans Montréal.

AVIS AU PUBLIC.

MAGASIN: Nos. 233, 235, 237 et 239, RUE ST. PAUL, entre la RUE ST. VINCENT et la PLACE JACQUES-CARTIER.
 Mr. COUILLARD a quelques magnifiques PIANOS qu'il peut vendre pour \$290; ces Pianos valent \$600.
 8-17-4-10

\$100 par mois réalisés en vendant notre livre à copier les lettres, qui n'exige ni presse ni eau. Envoyez une estampille pour une circulaire. Agent remboursé. A. ELKIN, Chambre 11, No. 46, Church St., Toronto. 8-18-52-109



COLLEGE MILITAIRE DE KINGSTON.

Les Examens Semi-Annuels pour les candidats à l'admission comme cadets au Collège Militaire, auront lieu aux Quartiers-Généraux des Districts Militaires dans lesquels ces candidats résident, le 3 Juillet et le 18 Décembre prochains (1877).

Tous les renseignements nécessaires peuvent être obtenus sur demande à l'Adjudant-Général à Ottawa, ou aux Députés-Adjutants-Généraux des Districts Militaires. Les demandes pour admission doivent être adressées à l'Adjudant-Général au moins un mois avant la date de l'examen.

(Par ordre)
 W. POWELL, Colonel, Adjudant-Général.

Quartiers-Généraux, Ottawa, 11 avril 1877. 8-18-26-110

WARRANTS DE TERRES DE MANITOBA. Cinq demandés. ARCHIBALD YOUNG, Bureau des Terres de Manitoba, Toronto. 8-15-4-103

LES BAS PRIX SONT A L'ORDRE DU JOUR



A LA MAISON DES RECOLLETS.



INDIENNE SPLENDIDE, couleurs permanentes, pour fêtes. UN LOT DE CENT PIÈCES D'ÉTOFFES à ROBES, toutes à 16cts. LUNSTRÉS NOIRS, PARAMATAS NOIRS, CASHMIRE NOIRS ET CRÊPES NOIRS aux prix les plus bas. Escompte spécial de dix pour cent sur tous achats au comptant.

BROWN & CLAGGETT, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET STE. HELENE.

N.B.—Les ordres de la campagne reçoivent une attention immédiate. 8-17-4-107



DEUX PREMIERS PRIX AU CENTENAIRE! MEDALLES EN OR ET EN BRONZE.



Cette MÉDAILLE D'OR a été la seule accordée pour les fourrures.
 Nous avons l'honneur d'annoncer à nos pratiques et au public que notre assortiment de Chapeaux de printemps et d'été est complet.
 Nous attirons spécialement l'attention sur les Chapeaux en Soie, venant des célèbres maisons de LINCOLN & BENNETT, CHRISTY, WOODROW, et



CHAPEAUX FRANCAIS PINAUD & BERTEIL.

Vous trouverez aussi un assortiment varié de CHAPEAUX FEUTRE DUR, SOUPLE, PAILLE, LE GHORN, PANAMA, PALMIER, etc., etc., etc.
 Attention spéciale sur la variété des Pardessus en Caoutchouc, Tweed et Reversibles, Parapluies, Chapeaux cirés, le tout acheté personnellement dans les manufactures mêmes.

THIBAUT, LANTHIER & CIE.

271, RUE NOTRE-DAME.

ANTI-GOUTTEUX BOUBÉE
 SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF spécial, autorisé, présenté à l'Académie de Médecine de Paris et breveté en 1860 (ordonné l'op. le plus d'un demi-siècle par les plus célèbres Médecins de Paris et de tous les pays comme un remède infallible contre:
GOUTTE ET RHUMATISMES
 Soulage instantanément les douleurs et guérit radicalement.
 Montréal: A. DELAU, No 511 Street, 223, agent pour le Canada, et ses Phies.
 DÉPOT GÉNÉRAL: 4, rue de l'Église, PARIS.

DÉPÔTS: MM. HENRY R. GRAY, 144, RUE ST. LAURENT; KENNETH CAMPBELL & CIE., MEDICAL HALL, ET 2, PHILLIPS SQ.; LAVIOLETTE & NELSON, 215, RUE NOTRE-DAME; JOS. LEDUC & CIE., 191, RUE ST. JOSEPH.

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable. Consultation d'un plus habiles Docteurs de Paris pour les Cas difficiles et pour toutes les maladies.
 A Paris: Ph^o COLONNA, 103, rue Montmartre.—Agent pour le Canada: A. DELAU, 223, No 511 street, Montréal, et dans les princ^{ales} Pharmacies.
 DÉPÔTS: MM. HENRY R. GRAY, 144, RUE ST. LAURENT; KENNETH CAMPBELL & CIE., MEDICAL HALL, ET 2, PHILLIPS SQ.; LAVIOLETTE & NELSON, 15, RUE NOTRE-DAME; JO LEDUC & CIE., 191, RUE ST. JOSEPH.

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES

ET DE MARCHANDISES DE SOOT

qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine, près de la rue Jacques Cartier; eh! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes espèces de marchandises, spécialement dans les modes, importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis.

JOS. ROY,

573, RUE STE. CATHERINE,

A l'Enseigne du Chapeau Rouge.

8-15-54-10

INFIRMERIE DE CHEVAUX.

H. AUDRAIN

Médecin vétérinaire du Collège de Montréal

BUREAU: Au coin des rues Jacques-Cartier et Ste. Catherine, No. 623, derrière la Pharmacie de M. A. H. Larocque.

Ouvert de 8h. A.M. à 6h. P.M. Consultation gratis tous les samedis.

Maison privée et Infirmerie: Rue Beaudry, No. 128.

Une attention spéciale est donnée aux maladies de tous les animaux domestiques: Chevaux, Bœufs, Moutons, Chèvres, Pores, Chiens, Chats et Volailles.

Les prix sont très-modérés.

Montréal, le 28 avril 1877. 8-18-4-111

MÉDAILLE EXPOSITION — PARIS 1875

Pâte Codéine Zed

Le Sirop et la Pâte de Dr Zed procurent un calme rapide dans les cas d'irritations de poitrine ou des pneumons, bronchites, coqueluches, rhumes, catarrhes, etc.

En gros, Paris, 22, r. Drouot et les phar^m

Dépôts: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharm.

PICAUT & CIE R. McLEOD

HENRY R. GRAY J. E. BURKE

LAVIOLETTE & NELSON W. E. BRUNET

JOS. LEDUC J. B. MARTEL

APPROVED BY THE MEDICAL FACULTY

DEVINS' WORM PASTILLES.

The most effective Remedy for Worms in Children or Adults

Le meilleur remède contre les vers chez les enfants ou adults

PASTILLES DE DEVINS CONTRE LES VERS.

APPROUVEES PAR LA FACULTE MEDICALE

On enverra une boîte par la poste à aucune adresse dans le Canada, en recevant 25 cents. DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal

FAITES USAGE

SIROP EXPECTORANT,

DE L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du

Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

A vendre chez tous les Pharmaciens.

NAPOLEON ROY MARCHAND-TAILLEUR

No. 96, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

M. Napoléon Roy a constamment en mains un assortiment complet de HARDER FAITES. Tout ordre exécuté sous le plus court délai. Aussi, MERCIERIES ASSORTIES. Conditions: comptant. 8-15-56-102

DEMEMAGEMENT

MM. FRANCOEUR ET GIROUX

prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils ont transporté leur établissement de commerce aux

Nos. 39 et 39½, RUE ST. LAURENT

et sollicitent de nouveau leur patronage pour la nouvelle maison.

Ils se sont assurés les services de

M. J. C. DAJENAI,

tailleur bien connu de cette ville. 8-16-4-10

LA COMPAGNIE DE TABAC ADAMS

La Compagnie de Tabac Adams s'adressera à la Législature de Québec pour obtenir l'autorisation d'emprunter de l'argent sur la garantie de ses immeubles, et pour confirmer l'emprunt déjà effectué.

Par ordre du Bureau.

G. G. MACPHERSON, Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 26 Avril 1877. 8-17-9-108

A. CHARBONNEAU & CIE.

Entrepreneurs Menuisiers

No. 10, RUE LLE EVANS

ENTRE LES

Rues St. Urbain & St. Charles Borromée

MONTREAL.

Toute espèce de Menuiserie de Maison faite promptement et à Prix Réduits. 8-2-52-85

ABEL PILON & Cie.

33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Litteraire & Musical,

POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE

ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puisseance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS

8-11-52-98.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

8-19-52-112

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue

Blenry, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DERRAVAL